

Assemblée Générale



PAU

29/05/2021

FDAAPPMA 64

www.federation-peche64.fr



SOMMAIRE

ANALYSE FINANCIÈRE	1
Comptabilité 2020.....	2
<i>Bilan 2020</i>	2
<i>Compte de résultat 2020</i>	4
<i>Commentaires sur les comptes</i>	6
Rapport de la commission de contrôle	9
Rapport du commissaire aux comptes.....	10
Budget prévisionnel 2021 et comparatif.....	11
Programme d'actions prévisionnel 2021	12
RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION	13
Rappels organisations politique et technique.....	14
<i>Organigramme</i>	14
<i>Composition des commissions</i>	15
Compte rendu des actes (Président, Bureau, C.A).....	16
<i>Rapport moral du Président</i>	16
<i>Représentations « externes »</i>	18
<i>Commissions « internes » : synthèse des activités</i>	21
<i>Bureau : synthèse des réunions</i>	23
<i>Synthèse des décisions du Conseil d'Administration</i>	26
Cartes de pêche.....	28
<i>Ventes de cartes de pêche 2020</i>	28
<i>Comparatif des ventes</i>	29
<i>Observations 2021</i>	29
Affaires juridiques – suivi des contraventions et délits	30
<i>Nombre Total de PV enregistrés</i>	30
<i>Transactions civiles perçues</i>	31
<i>Délit</i>	32
<i>Affaires en attente de jugements</i>	32
<i>Jugements en cours</i>	32
Affaires juridiques – Autres recours.....	30
<i>Jugements rendus par le Tribunal Administratif</i>	34
Redevances piscicoles	35
<i>Rappels</i>	35
Milieux aquatiques.....	37
<i>Inventaires et sauvetages piscicoles</i>	37
<i>Programme SOURCE & restauration du milieu</i>	39
<i>Brochet aquitain</i>	48
<i>PKD (Proliférative Kidney Disease – Maladie Proliférative Rénale)</i>	48
<i>Suivi Assecs</i>	48
<i>Mulette perlière</i>	51
<i>Restauration de la continuité écologique</i>	57
Garderie	60
<i>Synthèse des activités 2020</i>	60
<i>Régulation du cormoran</i>	61
<i>Journée sensibilisation/coordination réseau Garde-pêche particulier : « mise à jour des compétences »</i>	62
<i>Habillement</i>	62
Education à l'environnement-Animations	63
<i>Bilan des activités 2020</i>	63
<i>Bilan général des animations 2020</i>	64
<i>Evolution du nombre d'animations 2019-2020</i>	66
Promotion communication	67
<i>Sites Web</i>	67
<i>Editions</i>	72
SYNTHESE DES ACTIVITES DES AAPPMA	73
Alevinage - Gestion piscicole.....	74
<i>Montant des achats de poissons en piscicultures</i>	74
<i>Nature des déversements</i>	74
Synthèse des actions entreprises.....	75
EXAMEN DES VOEUX.....	79
ANNEXES
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 MAI 2021 :

PLAN DE SEANCE

9h00 - Début de l'AG Extraordinaire

- **Mot d'accueil**
 - M A DARTAU - Président FDAAPPMA 64
- **Présentation et adoption des nouveaux statuts types des FDAAPPMA pris en application de l'arrêté ministériel du 25 août 2020 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2013 (JO du 22 septembre 2020)**

9h30 Début de l'AG Ordinaire

- **Compte rendu des actes du Président, du Bureau, du Conseil d'Administration pendant l'année écoulée**
 - Lecture rapport moral
 - Précisions sur les actes du bureau et du C.A

10h

- **Situation financière au 31/12/2020 :**
 - Rapport du Trésorier et examen des comptes
 - Rapport de la Commission de Contrôle
 - Examen du rapport général du Commissaire aux Comptes
 - Examen du rapport spécial du Commissaire aux Comptes
 - Affectation du résultat

Vote de l'Assemblée Générale :
1) *Approbation des comptes 2020*
2) *Approbation des rapports du commissaire aux comptes*
3) *Propositions d'affectation du résultat*

10h45

- **Examen du document de synthèse des rapports d'activités des associations adhérentes et synthèse du rapport d'activités de la FDAAPPMA 64 :**
 - Précisions sur la synthèse des rapports d'activités des associations adhérentes
 - Synthèse des activités de la commission des affaires juridiques
 - Animations
 - RCFD 64 - PKD - Brochet aquitain - Suivi des assecs
 - Programme SOURCE - Mulette perlière - Ecrevisse - Frayères
 - Restauration de la continuité écologique

11h45

- **Prévisionnel 2021 arrêté par le Conseil d'Administration :**
 - Programme des activités
 - Migrateurs
 - Budget prévisionnel

Vote de l'Assemblée Générale :
1) *Programme prévisionnel des activités*
2) *Budget prévisionnel*

12h20

- **Renouvellement du ou des membres de la Commission de Contrôle**
 - Propositions : ?

Vote de l'Assemblée Générale

12h30

- **Questions diverses : examen des propositions reçues**

13h - Clôture de l'Assemblée Générale

ANALYSE FINANCIÈRE



© L.ARMAND

Assemblée Générale 2021



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

Bilan 2020

FEDEP64 - FEDERATION DE PÊCHE DES P.A

BILAN ACTIF

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au 31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	7 777.32	7 775.27	2.05	2.05
Autres immobilisations incorporelles	19 278.49	19 278.49		
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	8 232.25		8 232.25	8 232.25
Constructions	624 649.92	520 389.27	104 260.65	131 161.49
Installations techniques, matériels et outillage	193 314.08	172 906.26	20 407.82	4 729.85
Autres immobilisations corporelles	194 378.65	152 447.94	41 930.71	56 857.36
Immobilisations corporelles en cours	8 424.50		8 424.50	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations Financières (2)				
Participations et créances rattachées à des part.				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				34 000.00
Autres immobilisations financières	939.05		939.05	939.05
TOTAL (I)	1 056 994.26	872 797.23	184 197.03	235 922.05
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Clients, usagers et comptes rattachés	27 744.16		27 744.16	40 887.82
Créances reçues par legs ou donations	28 281.76		28 281.76	2 689.22
Autres	522 140.16		522 140.16	535 991.39
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 082 487.45		1 082 487.45	1 077 885.04
Charges constatées d'avance (3)	12 146.53		12 146.53	4 856.36
TOTAL (III)	1 672 800.06		1 672 800.06	1 662 309.83
Frais d'émission d'emprunt (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 729 794.32	872 797.23	1 856 997.09	1 898 231.88
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN PASSIF

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	176 917.90	197 540.59
Fonds propres complémentaires		532 693.12
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	1 000 594.89	432 979.68
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	14 280.51	14 299.40
<i>Situation nette</i>	<i>1 191 793.30</i>	<i>1 177 512.79</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	21 107.96	14 130.58
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 212 901.26	1 191 643.37
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	161 965.34	258 052.89
TOTAL (III)	161 965.34	258 052.89
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		2 100.00
Provisions pour charge	42 642.43	41 457.43
TOTAL (IV)	42 642.43	43 557.43
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 362.09	19 002.29
Dettes des legs ou donations		
Dettes sociales et fiscales	64 015.41	70 827.95
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Redevables créditeurs		
Autres dettes	303 810.56	313 947.95
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 300.00	1 200.00
TOTAL (V)	439 488.06	404 978.19
Ecarts de conversion passif	(VI)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 856 997.09	1 898 231.88
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	439 488.06	404 978.19
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat 2020

FEDEP64 - FEDERATION DE PÊCHE DES P.A

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		
Cotisations	349 276.10	343 122.80
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	50 880.47	44 620.70
Parrainages		4 830.00
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	470 116.35	474 938.51
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	5 357.85	13 635.80
Utilisations des fonds dédiés	96 087.55	111 930.68
Autres produits	107 974.58	107 165.42
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 079 692.90	1 100 243.91
CHARGES D'EXPLOITATION (II)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	373 314.27	401 552.32
Aides financières	182 430.56	173 169.69
Impôts, taxes et versements assimilés	18 656.95	18 420.73
Salaires et traitements	307 047.57	310 820.81
Charges sociales	132 013.53	129 679.98
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	50 181.95	48 051.75
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	3 383.00	1 262.00
Reports en fonds dédiés		1 758.90
Autres charges	8 280.61	9 332.15
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 075 308.44	1 094 048.33
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	4 384.46	6 195.58
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 272.70	1 587.47
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 272.70	1 587.47

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	1 272.70	1 587.47
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	8 283.55	824.94
Sur opérations en capital	5 204.68	15 540.96
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 100.00	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	15 588.23	16 365.90
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	6 779.29	9 639.87
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	6 779.29	9 639.87
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	8 808.94	6 726.03
Impôt sur les bénéfices	185.59	209.68
TOTAL DES PRODUITS	1 096 553.83	1 118 197.28
TOTAL DES CHARGES	1 082 273.32	1 103 897.88
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	14 280.51	14 299.40
* Y compris :		
Redevances de crédit-bail mobilier		
Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	8 283.55	824.94
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	8 808.94	6 726.03

Commentaires sur les comptes

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N°2018-06 du 5 décembre 2018, spécifique aux associations, entrant en application au 01/01/2020 et réformant le règlement CRC 99-01.

I) Gestion 2020 sur le compte de résultat comprenant l'ensemble des activités de la Fédération

L'activité 2020 de la **Fédération** présente en matière de produits d'exploitation les évolutions suivantes avec un certain équilibre d'ensemble par rapport au précédent exercice si l'on isole le projet d'effacement d'ouvrages :

- Augmentation des prestations réalisées (50 880 € au 31/12/2020 contre 49 451 € au 31/12/2019) en lien notamment avec l'augmentation des prestations de pêches électriques et la diminution de prestations spécifiques.
- Diminution des produits des actions subventionnées pour des projets d'intérêt général par rapport au précédent exercice ; soit 470 116 € de subventions en date du 31/12/2020 (-4 822 € par rapport au précédent exercice). Cette diminution est notamment en lien avec la diminution des subventions reçues de la FNPF (-10 831€) compensée en partie par l'augmentation de la subvention du Club Halieutique (116 141 € en 2020 contre 111 601 € en 2019).

Rappelons ici que la subvention est acquise en comptabilité dès la signature de l'accord. Lorsque la subvention finance des dépenses s'étalant sur plusieurs années, comme c'est le cas pour le projet d'effacement d'ouvrages, alors l'association doit constater une partie de la subvention en fonds dédiés et retranscrire en comptabilité l'avancement du projet au fur et à mesure. La Fédération porte neuf projets d'effacement d'ouvrage qui ont été retenus lors de l'appel à projets de l'Agence de l'eau et bénéficie pour ce faire de 100% d'aides. Ces projets seront réalisés entre l'année 2017 et le 31 décembre 2021 au maximum suite à un accord obtenu de prolongation des projets jusqu'à cette date. Les accords de subvention signés depuis 2017 avec l'Agence de l'eau représentent un total de 580 700 €.

- Parmi les autres produits :
 - Augmentation du produit des cartes, toutes cartes confondues (349 276 € au 31/12/2020 contre 343 123 € au 31/12/2019) ;
 - Augmentation des redevances piscicoles (85 470 € au 31/12/2020 contre 82 995 € au 31/12/2019) ;
 - Augmentation du produit brut des affaires juridiques (11 725€ au 31/12/2020 contre 9 776 € au 31/12/2019), dont 4 925€ donnant lieu à reversement aux AAPPMA à hauteur de 50%.
- Diminution de l'ordre de 16 k€ des reports de ressources non utilisées des exercices antérieurs à hauteur de 96 088€ en lien notamment avec la reprise au fur et mesure de l'avancée du projet de restauration de la continuité écologique dans laquelle la Fédération s'est engagée.
- Diminution de l'ordre de 8 k€ des transferts de charges par rapport au précédent exercice.

L'ensemble des produits d'exploitation aboutit à un total de **1 079 693 €**.

Les charges d'exploitation courantes s'établissent à **1 075 308 €**. Les points significatifs sont les suivants :

- Diminution des charges de fonctionnement ou frais généraux à hauteur de - 28 238 € (373 314 € au 31/12/2020 contre 401 552 € au 31/12/2019) en lien notamment avec :
 - le programme source à hauteur de 99 729€ au cours de l'exercice 2020 contre 102 166€ au cours de l'exercice 2019 (2 437€) ;
 - l'ensemble des charges de sous-traitance et d'études réalisées pour les projets d'effacement d'ouvrages pour un total de 36 051 € au cours de l'exercice 2020 contre 69 201 au cours de l'exercice 2019 (-33 150€) ;
 - la diminution des frais de déplacement et de carburant à hauteur de -10 k€ en lien avec la crise sanitaire de la COVID ;
 - l'augmentation des charges d'entretien à hauteur de 8 k€ en lien notamment avec la hausse des charges de copropriété (panne de la PAC du bâtiment) ;
 - l'augmentation de la sous-traitance générale à hauteur de 10 k€ en lien notamment avec les pêches électriques effectuées.

- Maintien des salaires, traitements et charges sociales et fiscales (457 718 € au 31/12/2020 contre 458 922 € au 31/12/2019).

- Augmentation des participations au profit des AAPPMA au titre des redevances piscicoles et des autres aides (182 165€ au 31/12/2020 contre 170 701 € au 31/12/2019 / 281 894€ au 31/12/2020 contre 272 867 € au 31/12/2019 en incluant le programme Source soit + 9 k€).

Le résultat d'exploitation courant s'établit à +4 384 € et se trouve complété des produits financiers à hauteur de + 1 273€, et du résultat exceptionnel à hauteur de + 8 809€.

Le résultat exceptionnel s'établit à 8 809€ et se décompose ainsi :

- +5 205€ en lien notamment avec les reprises de subvention d'investissement ;
- +10 384€ en lien avec des produits divers (prises en charge initialement non prévue de panneaux de réserves, des éditions de guide de pêche pour un montant de 6 k€ ; une reprise de provision ARFA soldée pour un montant de 2 k€ notamment) ;
- -6 779€ de charges exceptionnelles en lien notamment avec des réalisés d'actions inférieurs aux prévisions d'origine et avec un versement de subvention ainsi diminué.

Le résultat net comptable est un excédent. Il s'élève à +14 280.51€, soit une relative stabilité par rapport au précédent exercice.

II) Evolution de la situation financière au bilan du 31 décembre 2020

Les fonds propres de l'association complétés des réserves pour projet associatif s'élèvent à **1 212 901 €** au 31/12/2020, en augmentation de 21 258 € par rapport à la situation au 31/12/2019.

Cette évolution résulte :

- du résultat excédentaire de l'exercice clos au 31/12/2020 pour un total de + 14 280 € ;
- de l'écart entre les subventions d'investissement perçues et la reprise sur subvention pour un total de + 6 978 € ;

Les fonds dédiés s'élèvent à 161 965€ en lien notamment avec le projet de démarche de la restauration de la continuité écologique.

Les investissements après amortissements s'élèvent à 184 197 € en date du 31/12/2020. Aucun emprunt n'est en cours au 31/12/2020.

Au plan du financement du cycle d'exploitation, la Fédération dispose, tous secteurs confondus et hors fonds dédiés et provisions, d'un fonds de roulement permanent de 1 028 704 €, montant suffisant pour faire face au règlement des dépenses d'exploitation.

L'expert-comptable

Société Chevalère Expertise Comptable

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

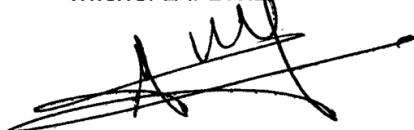
En application de l'article 27 des statuts de la Fédération de Pêche, la Commission de Contrôle, composée de Messieurs Michel LAPEYRE et Xavier PAGOAGA, élus vérificateurs aux comptes lors de l'Assemblée Générale de la Fédération du 19 Septembre 2020, a procédé à l'examen des comptes. Compte tenu du contexte sanitaire COVID-19, les états comptables ont été envoyés par mail le 9 Avril 2021 par Madame Josette DUPOUY, comptable.

Après examen des documents comptables de l'exercice 2020, la Commission de Contrôle déclare ne pas avoir d'observation à formuler sur la sincérité et la cohérence des comptes, entre la situation financière 2020 et les informations communiquées aux délégués de la Fédération dans le dossier de la présente Assemblée Générale.

La Commission de Contrôle donne quitus à Monsieur FONTAN Pierre, Trésorier de la Fédération, sur l'exercice 2020.

Fait pour servir et valoir ce que de droit
A Pau, le 21 Avril 2021

Michel LAPEYRE



Xavier PAGOAGA



CF. ANNEXE

BUDGET PREVISIONNEL 2021 ET COMPARATIF

CHARGES			
	PREVI. 2020	REEL 2020	PREVI 2021
Frais de personnel	487000	447716	489580
Salaire bruts	331000	307048	334800
Cotisations	146000	133686	146780
Compléments	10000	6982	8000
Frais de fonctionnement	121818	111756	117061
Frais de structure	84711	88438	86761
Téléphonie internet	5200	8475	8800
Entretien (copro, siège, véhicule...)	30000	38611	30000
Fournitures	1000	862	1000
Frais postaux	2000	1108	2000
Electricité eau	6000	6408	6000
Assurances	9000	9063	9650
Matériel maintenance/location	7000	8094	9000
Location véhicule	9511	6711	9011
Carburants	14500	8652	10800
Documentation, frais de colloques	500	454	500
Frais de déplacements	26600	16667	20800
Frais de déplacements administrateurs	10000	8204	10000
Frais de déplacements personnel salarié	16600	8463	10800
Frais de réunions	6000	4249	6000
Frais Equipement pôle technique	1500	756	1500
Frais annexes (services bancaires...)	3007	1646	2000
Participations	228447	237230	235737
Redevances piscicoles	68681	69801	68681
Aides/autres participations	113538	117993	118300
Transfert réciprocité (80% Club Halleutique à partir de 2014)	89000	92913	89000
Transfert réciprocité : droit domaine privé (aides complémentaires)	1300	1553	1600
Transfert réciprocité : droit domaine public (20% aides complémentaires)	2500	2243	2500
Gestion DPF (Aran-Ardanavy-Bidouze-Lihoury)	1088	1118	1200
Projets AAPPMA (fonctionnement cartedepeche, compléments redevances, PGP...)	9000	9429	8000
Captures saumon participation déclaration dépositaires	650	266	500
Aides associations (autres qu'AAPPMA)		0	0
Alevinage SAT	3000	3000	3000
Lots	1500	660	7000
Publications, publicités, cartes	500	50	500
Autres participations (dont reversement aff.juridiques)	5000	6762	5000
Honoraires	27000	27589	30500
Comptabilité	10000	10366	11000
Commissaire aux comptes	5000	4920	5100
Droit (avocat, notaire...)	12000	12303	14400
Sous-traitance pêches	8000	11239	8000
Cotisations instances	11228	10607	10256
Programme d'actions	360716	207658	270900
Actions garderie/veille milieu	0	1100	0
Actions milieu	322444	195979	247350
Actions développement	20000	0	5000
Actions animation	10550	3651	10550
Actions promotion	7722	6928	8000
Dotations aux amortissements	53249	50182	54755
Impôts/taxes	19100	17170	19100
Taxes sur les salaires	14000	12068	13800
Habitation	4800	4916	5000
Autres	300	186	300
Charges exceptionnelles	1500	8279	1500
Valeur comptable nette immo	0	0	0
Provision risques	0	0	0
Charges except (Réajust subv ex antérieurs)	1500	8279	1500
Dotations aux IDR	3990	3383	3400
TOTAL CHARGES	1275820	1083374	1192033

PRODUITS			
	PREVI. 2020	REEL 2020	PREVI 2021
Cotisations fédérales	343765	349276	333774
Personnes majeures	274888	273333	259665
Hebdomadaires	9527	1260	1206
Personnes mineures	23054	25740	25728
Découverte enfants	15561	16525	16516
Journalières	11016	12928	12154
Découverte femmes	9719	9904	9405
Subventions	707783	580820	628000
Kit emploi FNPF	132000	132000	132000
Programme d'actions	462783	329008	380000
Garderie suivi milieu		0	0
Milieu	435497	323057	359500
Développement	6000	0	1500
Animation	20086	3807	14000
Promotion	1200	2144	5000
Club halleutique	111000	116141	114000
Autres participations	2000	3670	2000
Prestations	38000	43410	38000
Pêches électriques	35000	42190	35000
Autres prestations (animations, interventions pédagogiques...)	3000	1220	3000
Autres produits	186272	144719	192258
Affaires juridiques	8000	11725	8000
Redevances piscicoles	84070	85470	84070
Produits financiers	1200	1273	1200
Reprise projet associatif	9000	8529	8000
Reprise DLP	56300	0	39000
Reprise Fonds Associatifs	0	0	24502
Reprise subventions	6000	5205	7784
Reprise sur amortissements	15702	12043	14702
Produits de gestion courante	6000	7894	5000
Produits exceptionnels	0	8284	0
Reprise sur provision pour risques	0	4298	0
Reprise TC Riumayou	0	0	0
TOTAL PRODUITS	1275820	1118226	1192033
RESULTAT	0	34852	0

PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL 2021

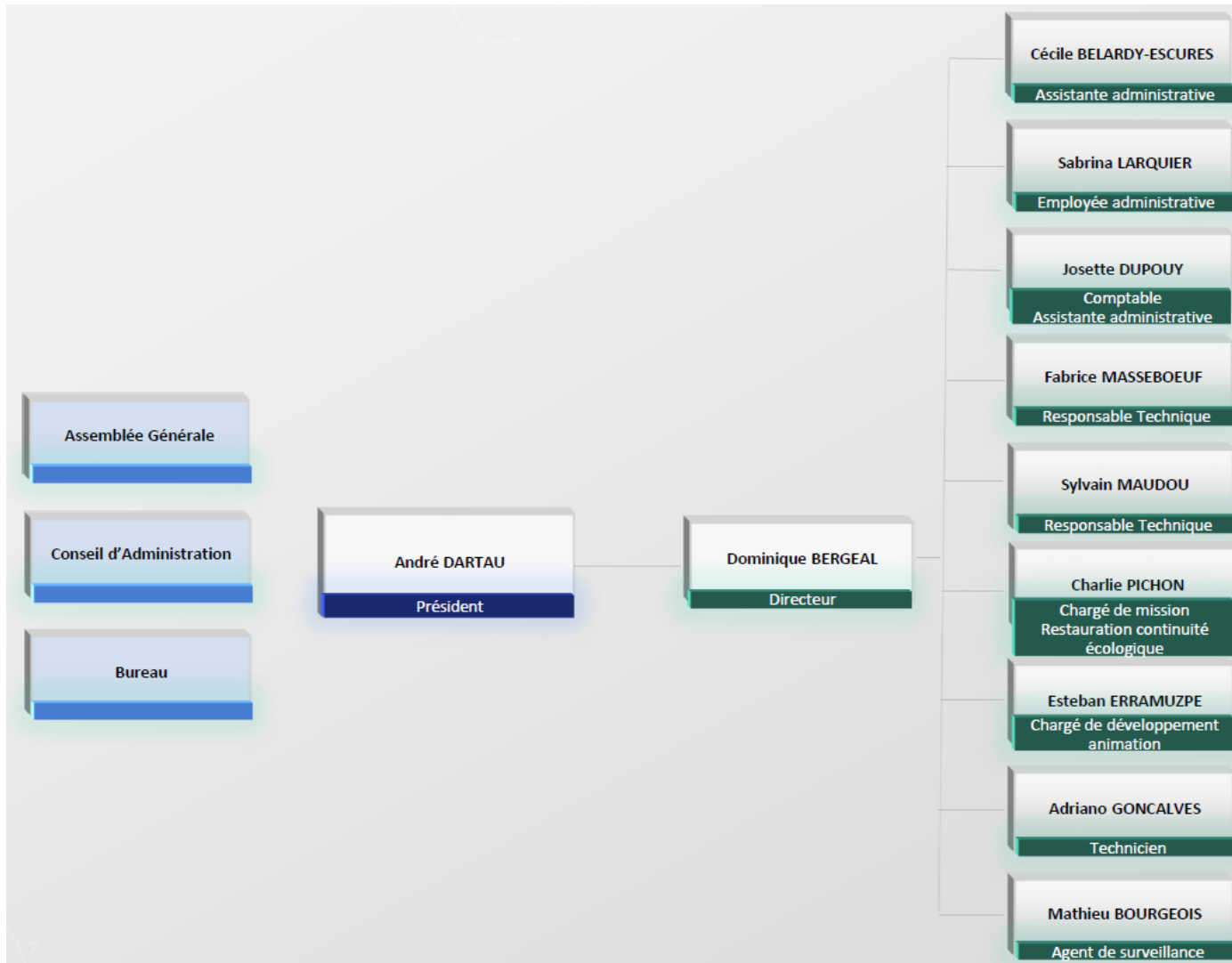
2021		BUDGET			PLAN DE FINANCEMENT				
ACTIONS		Montant Frais salariaux (€)	Autres dépenses (€)	TOTAL dépenses (€)	Subvention AE AG	Subvention Conseil Départementale 64	Subvention Conseil Regional NA	Autre(s)	AUTORN.
Axe A : Biodiversité aquatique : préservation et connaissance									
Elaboration d'outil de gestion									
A 1.1	Elaboration du programme prévisionnel d'actions de la FDAAPPMA	3 239,00 €	0,00 €	3 239,00 €	1 619,50 €	0,00 €	971,70 €	0,00 €	647,80 €
A 1.2	Elaboration, mise à jour, animation des PDPG	29 478,00 €	100 000,00 €	129 478,00 €	64 739,00 €	0,00 €	32 369,50 €	0,00 €	32 369,50 €
A 1.3	Participation à l'élaboration d'outil de planification ou de programmation	3 564,00 €	0,00 €	3 564,00 €	1 782,00 €	0,00 €	1 069,20 €	0,00 €	712,80 €
Connaissance et suivi des milieux aquatiques									
A 2.1.2	Mise en place et animation de réseaux de connaissance Suivis pérennes sans bancarisation des données	16 259,00 €	10 000,00 €	26 259,00 €	13 129,50 €	0,00 €	6 827,34 €	0,00 €	6 302,16 €
A 2.2	Amélioration des connaissances sur les milieux et les espèces	22 723,00 €	47 850,00 €	70 573,00 €	20 711,50 €	20 875,00 €	3 514,15 €	5 010,00 €	14 237,35 €
	Amélioration des connaissances sur le Brochet aquitain	9 003,00 €	6 000,00 €	15 003,00 €	7 501,50 €	0,00 €	750,15 €	0,00 €	6 751,35 €
	Suivi Assecs	2 820,00 €	11 000,00 €	13 820,00 €	6 910,00 €	0,00 €	2 764,00 €	0,00 €	4 146,00 €
	Ecrevisses à pattes Blanches (AMI - CD 64 2021)	10 900 €	30 850 €	41 750,00 €	6 300,00 €	20 875,00 €	0,00 €	5 010,00 €	3 340,00 €
A 2.3	Acquisition de connaissances sur l'évolution des pressions et de l'état des milieux	2 784,00 €	0,00 €	2 784,00 €	1 392,00 €	0,00 €	835,20 €	0,00 €	556,80 €
Accompagnement de maîtrise d'ouvrage									
A 3.1	Information et sensibilisation des maîtres d'ouvrages potentiels des opérations de restauration physique des milieux aquatiques	7 234,00 €	0,00 €	7 234,00 €	3 617,00 €	0,00 €	1 808,50 €	0,00 €	1 808,50 €
A 3.2	Accompagnement des maîtres d'ouvrage sur les méthodes à mettre en œuvre pour le suivi des travaux de restauration physique des milieux aquatiques	3 149,00 €	0,00 €	3 149,00 €	1 574,50 €	0,00 €	787,25 €	0,00 €	787,25 €
Sous-total Axe A		88 430,00 €	157 850,00 €	246 280,00 €	108 565,00 €	20 875,00 €	48 182,84 €	5 010,00 €	57 422,16 €
Ami CD64 & AE AG									
	Mulette perlière (AMI - CD 64 2021)	10 800,00 €	6 000,00 €	16 800,00 €	8 400,00 €	8 400,00 €			
Sous-total "AMI CD64"					14 700,00 €	29 275,00 €	0,00 €	5 010,00 €	3 340,00 €
Axe B : Développement Loisir Pêche - Tourisme Halieutique									
B 1	SDDL 2021 - ARP NA		5 000,00 €	5 000,00 €			1 500,00 €		3 500,00 €
Sous-total Axe B							1 500,00 €		3 500,00 €
Axe C : Education à l'Environnement Nature pour un Développement Sostenable (ENEDS)									
C 4.1.1	Actions d'éducation à l'environnement à destination des scolaires Programme d'interventions en milieu scolaire	3 003,00 €	2 100,00 €	5 103,00 €	2 551,50 €	0 €	2 041,20 €	0,00 €	510,30 €
C 4.1.2	Actions d'éducation à l'environnement à destination des scolaires Journées découverte des milieux aquatiques et initiation pêche	3 465,00 €	3 600,00 €	7 065,00 €	3 532,50 €	0 €	2 826,00 €	0,00 €	706,50 €
C 4.2.1	Information du public et des pêcheurs à la compréhension du fonctionnement des cours d'eau et à la gestion des milieux aquatiques Mise en œuvre de l'Atelier Pêche Nature Fédéral	3 927,00 €	3 350,00 €	7 277,00 €	3 638,50 €	0 €	2 910,80 €	0,00 €	727,70 €
C 4.2.2	Information du public et des pêcheurs à la compréhension du fonctionnement des cours d'eau et à la gestion des milieux aquatiques Sessions initiation pêche et découverte des milieux aquatiques à destination du grand public	2 079,00 €	1 500,00 €	3 579,00 €	1 789,50 €	0 €	1 431,60 €	0,00 €	357,90 €
Sous-total Axe C		12 474,00 €	10 550,00 €	23 024,00 €	11 512,00 €	0,00 €	9 209,60 €	0,00 €	2 302,40 €
Total Axe A & B & C		100 904,00 €	168 400,00 €	269 304,00 €	120 077,00 €	20 875,00 €	58 892,44 €	5 010,00 €	63 224,56 €

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION



Assemblée Générale 2021

Organigramme



Composition des commissions

	COMMISSION DES FINANCES	COMMISSION PROTECTION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	COMMISSION POISSONS MIGRATEURS	COMMISSION DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE	COMMISSION AFFAIRES JURIDIQUES	COMMISSION SPECIALISEE ADAPAEF
OBJECTIFS	<i>Préparation du budget prévisionnel et clôture des comptes</i>	<i>Mise en œuvre PDPG, validations des aides allouées aux AAPPMA sur projets, élaboration des projets FD et suivi, validation des versements redevances AAPPMA</i>	<i>Stratégie migrateurs, élaboration projets FD et suivi, suivi PLAGEPOMI</i>	<i>Mise en œuvre SDDL, validations des aides allouées aux AAPPMA sur projets, élaboration des projets FD et suivi</i>	<i>Suivi contraventions et délits, actualisation des transactions</i>	<i>Avis sur décisions relatives à la pêche amateurs et aux engins (art.17 des statuts)</i>
COMPOSITION	Pierre FONTAN	Jean DUPEBE	Olivier BRIARD	Pierre DUFOURCQ	Gilles BERGEROO	Pierre GIL
	Jean-François REGNIER	Pierre FONTAN	François PARBAUD	Jean-François REGNIER	Yves LOUROUSE	Alain DASQUET
	Yves LOUROUSE	Yves LOUROUSE	Didier MINVIELLE-DEBAT	Didier MINVIELLE-DEBAT	Bernard PHILIPPE	Didier GUERACAGUE
		Michel PEDEFLOUS		Pierre FONTAN		Olivier BRIARD
		Olivier BRIARD François PARBAUD (Suppléants)		Erick MARY		Gilles BERGEROO

Rapport moral du Président

2020 année du COVID et du confinement pas facile à gérer cette année 2020 !

Entre le télétravail avec peu de monde à la Fédération, les kilomètres à gérer, des réunions en visioconférence que ce soit les Conseils d'Administration, les réunions de Bureau, les Conseils d'Administration de la Fédération Nationale de Pêche en France, les réunions des commissions « techniques et migrateurs », le Club Halieutique, l'Association régionale et autres... Le plus, que m'aura apporté tout cela, c'est surtout les rencontres humaines. J'ai rencontré des gens d'une valeur inestimable au niveau de leurs façons de penser, d'y croire, de défendre leur vision de la pêche, de cette défense de l'environnement en quelque sorte, des personnes vraies.

Je vais maintenant apporter diverses réflexions sur la pêche de demain, mais ce n'est que mon avis. Pour moi la pêche a, en premier, besoin de démocratie. J'en ai pour preuve cette décision prise en Assemblée Générale d'une répartition par pourcentage des cartes de pêche, répartition contestée par quelques AAPPMA, d'où ce déni de démocratie et je n'ai pas compris ce qu'il est venu faire et comment cette décision a été annulée.

Je veux remercier l'AAPPMA le PESQUIT qui, elle, n'a pas remis en cause ce vote alors que c'est elle qui avait le plus à perdre.

Résultat, une augmentation de la rétribution aux magasins distributeurs de cartes de pêche pour vendre « la mienne » plutôt « que la tienne ». OK ! Alors bien sûr, si et quand un magasin s'installe à « côté », on râle.

Alors faut-il faire ou refaire signer un respect des zones AAPPMA ou avoir, comme sur internet, le choix de l'AAPPMA chez nos dépositaires ?

La Réciprocité : quelque chose qui pour moi devrait être obligatoire, l'eau, les poissons et la rivière appartiennent à tous ! D'autant plus que la restauration de la rivière dans la cadre de la GEMAPI (obligatoire) est financée par la collectivité.

J'émet une idée, la ristourne carte de pêche pour l'AAPPMA 4 €, le reste, soit 10€ de plus si toute l'AAPPMA est entièrement réciprocaire.

Parfois quand je regarde certaines finances d'associations qui dorment dans des comptes en banque, je me pose la question si une AAPPMA ne devrait pas avoir qu'un an et demi de fonctionnement ; le reste c'est la Fédération qui le gère et qui finance les projets des AAPPMA. Tant pis pour celles qui ne font rien. C'est ce que l'on fait à la FNPF où l'on aide les Fédérations de pêche qui ont des projets à hauteur de 2 millions d'euros. Et surtout financer des actions en rapport avec la politique fédérale.

Une autre réflexion qui attend la Fédération demain, en vrac et je tiens à préciser qu'il n'y a aucune vérité : le nombre de truites à prélever, la double maille sur le brochet : actuellement 7 départements l'ont mise en exergue, descendre la première catégorie sur le gave de Pau jusqu'à Artix. Ne nous leurrions pas (même si on parle de pêche) sous prétexte de 2ème catégorie, truites et saumons paient cher cet état de fait.

Et puisqu'on parle saumons, parlons saumons.

Le département des Pyrénées-Atlantiques a une chance extraordinaire et quand je dis extraordinaire, je mesure les mots que j'emploie d'avoir le saumon et la grande alose dans le département au niveau touristique, halieutique et économique. Par contre ce n'est pas une chance pour notre Fédération.

Le saumon et ce n'est pas d'aujourd'hui, c'est pour la Fédération un « crève bonhomme ».

Défendre cette espèce à un COGEPOMI où on est 2 contre une dizaine ... peut-être vaut-il mieux rester à la maison ?

La saumon une passion qui rend aveugle, méchant, non objectif.

Si je prends la dernière commission Migrateurs, la méchanceté qu'elle a suscitée, alors que ce n'était que des réflexions qu'il faudra bien avoir un jour.

Si je souhaite une chose, c'est que ces décisions sur les poissons migrants, n'appartiennent ni à une AAPPMA, ni à une Fédération.

Mais je ne veux pas terminer sans remercier tout le personnel, sans exception pour sa présence, son soutien, son abnégation.

Remercier Benoît VILLETTE qui nous a quittés pour une nouvelle aventure et accueillir Esteban pour cette nouvelle expérience.

Bienvenu au club Esteban.

Bienvenu à Charlie qui a pas mal de boulot avec tous les ouvrages qu'il y a à aménager pour que la continuité écologique soit une réalité.

Et enfin merci à tout mon Conseil d'Administration.

Le Président
André DARTAU

Représentations « externes »

FNPF (A. DARTAU/JF REGNIER)

La Fédération Nationale de la pêche en France a succédé à l'Union Nationale pour la Pêche en France et la Protection du Milieu Aquatique, qui avait été créée en 1947. C'est la loi sur l'eau (LEMA), du 30 décembre 2006, qui reconnaît à la FNPF le caractère d'établissement d'utilité publique. Sa constitution officielle a eu lieu le 5 février 2007 au Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable, aujourd'hui Ministère de la Transition écologique et solidaire. La FNPF est dirigée par un Conseil d'Administration de 35 membres dont l'un représente les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets et par un bureau de 13 membres. Les membres du C.A travaillent aux missions qui incombent à la FNPF au travers de sept commissions permanentes et huit groupes de travail. Une quinzaine de salariés permanents œuvre également au service de la pêche au siège parisien.

La Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques participe chaque année à l'Assemblée Générale (en 2020, AGO & AG Extraordinaire-modifications des Statuts) de la FNPF. En 2020, elle s'est déroulée le 27/09/2020.

Par ailleurs, A. DARTAU - Président FD64 a participé à différentes réunions : CA ; commissions techniques ou migrateurs.

UFBAG (A. DARTAU/JF REGNIER/Y.LOUROUSE)

L'UFBAG (Union des Fédérations, pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Bassin Adour-Garonne) regroupe dix-huit Fédérations départementales (09 ; 12 ; 15 ; 16 ; 17 ; 19 ; 24 ; 31 ; 32 ; 33 ; 40 ; 46 ; 47 ; 48 ; 64 ; 65 ; 81 ; 82) issues des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Afin d'entrer en concordance avec l'organisation étatique des Agences de l'Eau, les Fédérations Départementales de pêche et de protection du milieu aquatique se sont rassemblées en Unions de Bassin. Ces dernières aident les fédérations et leurs associations à l'échelle des 6 grands bassins hydrographiques. Outre une mission d'harmonisation et de mutualisation, l'UFBAG est chargée d'assurer l'interface entre les Fédérations Départementales et la Fédération Nationale pour la Pêche en France ainsi que les divers acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique de l'eau à l'échelle du bassin. L'UFBAG concourt à la protection et à la valorisation des milieux aquatiques ainsi qu'à la promotion du loisir pêche en structurant le réseau des fédérations.

La Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques participe chaque année à l'Assemblée Générale de l'UFBAG. En 2020, elle s'est déroulée le 17/09/2020.

Des administrateurs FD64 ont assisté aux CA dont Y LOUROUSE le 28/01/2021 et A. DARTAU le 14/04/2021.

ARFA (A. DARTAU/J.DUPEBE/Y.LOUROUSE/JF.REGNIER)

L'Association Régionale des Fédérations d'Aquitaine avait pour objet de coordonner les actions des Fédérations à l'échelon régional. Elle portait notamment les dossiers « éducation à l'environnement » auprès du Conseil Régional ainsi que le Programme de Sauvegarde de l'Ecrevisse à Pattes blanches. L'ARFA ne portait plus le programme régional Sauvegarde de l'Ecrevisse à pattes blanche depuis 2018. Les associations adhérentes de L'ARFA souhaitaient sa dissolution dès que les fonds du FEDER relatifs au programme 2017 seraient reçus.

Avec l'avènement de l'Association Régionale des Fédérations de la Nouvelle-Aquitaine (ARP NA), l'ARFA a été dissoute le 22/09 2020. M LOUROUSE a assisté à cette réunion.

ARP NA (A. DARTAU/JF.REGNIER/Y. LOUROUSE)

L'Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Région Nouvelle Aquitaine (ARP NA) est une association loi 1901, formée des Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) des départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne. Elle a été créée en 2016 dans le but de caler les organisations régionales de pêche de loisir sur celles des nouvelles régions.

A DARTAU a participé à l'Assemblée Générale avec Y LOUROUSE le 23/09/2020.

Les administrateurs référents de la FD64 ont participé aux CA du 17/06/2020, 18/11/2020, 10/02/2021, 14/04/2021.

DDTM (A. DARTAU/Y. LOUROUSE)

La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Pyrénées-Atlantiques est sous l'autorité du Préfet des Pyrénées-Atlantiques. La DDTM met en œuvre dans le département les politiques nationales du Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ainsi que du Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement.

A DARTAU a représenté la Fédération lors des réunions du Comité Sécheresse des Pyrénées-Atlantiques organisées par la DDTM, le 09/07/2020, 21/07/2020, 11/08/2020

Y LOUROUSE a représenté la Fédération lors de la réunion technique de travail organisée par la DDTM avec l'OFB concernant le projet d'arrêté fixant les périodes d'ouverture de la pêche en eau douce pour l'année 202, le 09/09/2020

COMMISSION DE SUIVI DU SITE (CSS) (P. DUFOURCQ)

Cette commission est le résultat de la fusion du CLIC (Comité local d'information et de concertation) et du SPPPI (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles), les deux structures de concertation dédiées aux installations industrielles du bassin de LACQ.

Objectifs : assurer la cohérence des dispositifs de concertation sur un même territoire et sur des enjeux liés aux impacts et aux risques que présentent les principaux sites industriels ; disposer sur un bassin aussi important que celui de Lacq, d'un cadre mieux adapté aux enjeux pour favoriser les échanges entre parties prenantes.

P DUFOURCQ a participé aux réunions de la Commission (réunion plénière de la CSS le 19/05/2021)

CODERST (Y. LOUROUSE)

Le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) est une assemblée départementale consultée par le Préfet dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Ce Conseil est présidé par le Préfet ou son représentant. Il est composé de vingt-cinq membres titulaires et de dix-huit membres suppléants désignés par arrêté préfectoral. Il se réunit mensuellement, sauf au mois d'août.

La consultation du CODERST est prévue réglementairement dans le cadre de procédures administratives particulières (autorisation, dérogation). Quelques dossiers sont présentés pour information des membres, en général des synthèses et rapports d'activités. L'avis émis porte notamment sur les projets en matière : d'installations classées industrielles, agricoles, agro-alimentaires, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de la police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives liées à l'eau, aux eaux destinées à la consommation humaine et aux eaux minérales naturelles, des risques sanitaires liés à l'habitat.

Y LOUROUSE a représenté la Fédération à ce Conseil qui s'est tenu souvent de manière dématérialisée (23/07/2020, 17/09/2020, 15/10/2020, janvier 2021, mars 2021, avril 2021)

COGEPOMI (A. DARTAU/O. BRIARD)

Créé dans huit grands bassins, dont celui de l'Adour, le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs est chargé d'établir le plan de gestion des poissons migrateurs, en eau douce et en mer. Ses membres sont nommés pour 5 ans par le préfet coordonnateur de bassin, président, et représentent les collectivités territoriales, l'administration gestionnaire et les différentes catégories de pêcheurs, usagers, concessionnaires et propriétaires concernés ainsi que des scientifiques.

A DARTAU a participé à la session plénière du COGEPOMI Adour-côtier du 18/11/2020 et a été représenté par O BRIARD LE 03/03/2021

SYNDIC DE COPROPRIETE (Y. LOUROUSE)

Cap Immo est le Syndic de Copropriété (FDAAPPMA 64 et CD64) de la Maison de la Nature
Y LOUROUSE représente la Fédération lors des différents échanges mails et réunions, ainsi que lors des réunions de chantier dans le cadre des travaux concernant la nouvelle pompe à chaleur (10/03/2020, 28/07/2020, 06/10/2020, 07/10/2020)

CDNPS « NATURE » (MM. DUPEBE/PEDEFLOUS), « CARRIERES » (MM. FONTAN/MARY), « PAYSAGES » (MM. FONTAN/BERGEROO)

La Commission Départementale Nature, Paysages et Sites (CDNPS) est une commission créée par l'article 20 du décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives (articles R. 341-16 à R. 341-25 du code de l'environnement). Outre la compétence nouvelle en matière d'unités touristiques nouvelles issues de la loi n° 200517 relative au développement des territoires ruraux (article L. 145-5 du code de l'urbanisme), elle regroupe les anciennes commissions suivantes :

- la commission départementale des sites, perspectives et paysages, instituée par l'article 1er de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque ;
- la commission départementale des carrières (décret n°94-486 du 9 juin 1994) ;
- et le comité départemental de concertation et de suivi « Natura 2000 » (circulaire du 26 juillet 2002 relative à la relance de la concertation Natura 2000).

P FONTAN a participé aux commissions thématiques « Carrières » & « Paysages » : 11/03/2020, 26/05/2020, 02/06/2020, 08/12/2020, 15/12/2020

G BEGEROO a participé à aux commissions thématiques « Paysages ».

DIVERS (RENCONTRES PONCTUELLES)

- Rencontre des usagers du réservoir du Gabas (M. DUPÈBE)
- Conférence de presse ouverture de la pêche, le 08/03/2021 (A. DARTAU)

Commissions « internes » : synthèse des activités

COMMISSION DES AFFAIRES JURIDIQUES (G. BERGEROO, Responsable)

Chapitre « traitement des procès-verbaux d'infraction à la police de la pêche » : Compte tenu du contexte sanitaire Covid19, des commissions dématérialisées se sont tenues, en Mai 2020 et Mars 2021, pour examiner tous les PV en instance.
(Voir chapitre correspondant)

COMMISSION PROTECTION GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

La Commission « Protection et gestion des milieux aquatiques » a pour objet :

- la mise en œuvre du PDPG
- d'analyser les projets, présentés par les AAPPMA, relatifs au versement des redevances piscicoles
- d'analyser les demandes d'aides des AAPPMA pour les projets de restauration de milieux suite à l'appel à projets
- l'élaboration des projets FD et suivi.

➤ Chapitre « Redevances piscicoles »

Elle s'est réunie le 29/10/2020 afin d'analyser les projets s'inscrivant dans le programme pluriannuel acté par le Conseil d'Administration (ordre du jour : bilan de la commission et dossiers à examiner).

(Voir chapitre correspondant)

➤ Projets FD 64

La Commission Protection et Gestion des Milieux Aquatiques s'est réunie :

-> le 04/12/2020 avec pour ordre du jour : Point sur la réalisation du Programme d'Actions 2020 sur Axe A Biodiversité et Volet 2 (Continuité écologique) et Programme d'Actions Prévisionnel 2021 (Axe A Biodiversité et Volet 2 (Continuité écologique)).

-> le 08/03/2021 avec pour ordre du jour : Présentation des projets et budgets associés, dans le cadre du dépôt de dossier avant le 31/03/2021, concernant l'Appel à projets "Continuités écologiques aquatiques" porté par la Région Nouvelle-Aquitaine et cofinancé par l'Agence de l'Eau - Adour Garonne

COMMISSION FINANCES (P. FONTAN, Responsable)

Cette commission est présidée par Pierre FONTAN, assisté de Jean-François REGNIER et Yves Lourouse et les principales activités ont consisté :

- le 14/12/2020, à la préparation du Conseil d'Administration du 18/12/2020 (Présentation du Budget Anticipé 2020 et du Budget Prévisionnel 2021).
- le 09/03/2021, à la préparation du Conseil d'Administration du 03/04/2021 (Arrêt des comptes 2020 ; Affectation du résultat).

COMMISSION DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE (P. DUFOURCQ, Responsable)

Cette commission est présidée par Pierre DUFOURCQ, assisté de Jean-François REGNIER, Pierre FONTAN et Erick MARY.

La Commission Développement du Loisir Pêche de la Fédération de Pêche s'est réunie à plusieurs reprises en 2020 et 2021 (17/07/2020, 02/04/2021, 16/04/2021).

MIGRATEURS

Cette commission est présidée par Olivier Briard et ses principales activités consistent en :

- Stratégie migrateurs,
- Elaboration et suivi de projets FD,
- Suivi du PLAGEPOMI.

Elle s'est réunie :

-> le 06/08/2020 avec pour ordre du jour : Les captures et effectifs de saumons 2020, Le point sur les échanges avec les marins pêcheurs estuariens professionnels et Perspectives et évolution de la législation).

-> le 06/08/2020 avec pour ordre du jour : Rappel des décisions CA 26/09/2020 suite à la commission Migrateurs du 06/08/2020, Bilan captures 2020 et depuis 10 ans, Présentation de la cible de gestion du saumon et Propositions et contributions des 4 FD pour le prochain PLAGEPOMI 2022-2027 ainsi que les propositions spécifiques de la FD64.

Bureau : synthèse des réunions

DATES	PRINCIPAUX SUJETS DEBATTUS
10/09/2020	<p>->Préparation de l'AG 2020 FDAAPPMA 64 du 19/09/2020</p> <p>->Préparation du Conseil d'Administration du 26/09/2020</p> <p>-> <u>Ressources Humaines</u> :</p> <p>>> Rupture Conventionnelle du Chargé de Mission Continuité Ecologique et suite concernant ses missions : Les administrateurs présents souhaitent que la décision de la suite à donner, prestation ou embauche d'un nouveau salarié, soit prise lors du prochain Conseil d'Administration</p> <p>>> Demande de Rupture Conventionnelle du Chargé de Développement</p> <p>Après avoir étudié les différents éléments concernant la demande de rupture conventionnelle dont le montant de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle, les administrateurs présents souhaitent que la décision d'acceptation ou non de la demande de rupture conventionnelle, soit prise lors du prochain Conseil d'Administration.</p> <p>>> Formation SIG proposées par l'UFBAG : Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents, les demandes de formations SIG QGIS.</p> <p>-> <u>Migrateurs</u> :</p> <p>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents, la création d'un compte bancaire, à la Banque postale, dédié à cette opération pour recevoir les dons privés.</p> <p>-> <u>Affaires juridiques</u> :</p> <p>>> <u>Affaire EARL LARREA</u></p> <p>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents :</p> <p>-la mise en demeure valant tentative de résolution amiable du litige à l'EARL LARREA, préalable nécessaire dans le cadre de la procédure</p> <p>-le projet d'assignation devant le Tribunal Judiciaire de Bayonne.</p> <p>>> <u>Affaire Pollution du Gave d'Aspe</u> : Information sur la procédure</p> <p>-> <u>Sujets divers</u> :</p> <p>>> <u>Commandes tenues GPP</u></p> <p>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présent, la proposition de n'effectuer qu'une seule demande d'acquisition de vêtements de Garde pêche, compte tenu des modalités de demande de subvention FNPF.</p> <p>>> <u>Contrat maintenance des défibrillateurs</u></p> <p>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents, l'offre « Sérénité » de contrat de maintenance des défibrillateurs COLSON.</p> <p>>> <u>Déclarations d'Intérêt Général (DIG)</u></p> <p>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents que pour toutes les prochaines demandes de la DDTM à la Fédération de pêche 64, concernant un projet d'arrêt de transfert du droit de pêche sur des parcelles objets de travaux réalisés dans le cadre d'une DIG, la proposition de l'exercice du droit de pêche par la Fédération départementale, sur les parcelles non attribuées, sera immédiatement acceptée sans faire de relance auprès des AAPPMA.</p>
08/10/2020	<p>-> <u>Ressources Humaines</u> :</p> <p>>> <u>Calendrier de Rupture Conventionnelle du Chargé de Développement</u></p> <p>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents, le calendrier prévisionnel de Rupture Conventionnelle.</p> <p>>> <u>Recrutement Chargé de développement - Animation</u></p> <p>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents, la diffusion de l'offre d'emploi modifiée en Bureau</p> <p>>> <u>Suite de l'enquête concernant l'accident de travail mortel</u> :</p> <p>Les administrateurs sont informés des suites de l'enquête.</p> <p>-> <u>Travaux de rénovation thermique de la Maison de la Nature et du Tourisme</u> :</p> <p>>> <u>Réunion de copropriété</u></p> <p>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents, la prise en charge de l'estimation de la part revenant à la FDAAPPMA 64, pour l'ensemble des travaux de rénovation thermique de la Maison de la Nature et du Tourisme, soit 92 385,84 €.</p> <p>-> <u>Migrateurs - Pêcheurs professionnels</u> : Information des administrateurs</p> <p>-> <u>Sujets divers</u> :</p> <p>>> <u>Plan Climat Hydroélectricité</u> : Information des administrateurs</p>
24/11/2020 Bureau dématérialisée Contexte Covid19	<p>-> <u>Montant des cartes de pêche 2021</u> :</p> <p>>> <u>Tarif des cartes de pêche Saison 2021</u></p> <p>>> <u>Evolution des ventes de cartes FD 64</u></p>

DATES	PRINCIPAUX SUJETS DEBATTUS
<p>20/01/2021 Voie électronique Contexte Covid19</p>	<p>-> Recours en annulation contre l'arrêté n° 64-2020-11-23-011 fixant les conditions d'exercice de la pêche en eau douce pour l'année 2021 dans le département des Pyrénées atlantiques, uniquement en ce qu'il concerne la pêche aux engins et aux filets.</p>
<p>22/01/2021 Bureau Visioconférence Contexte Covid19</p>	<p>-> <u>Ressources Humaines</u> :</p> <p>>> Demande de prolongation de l'avenant télétravail d'une salariée. Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents, la prolongation de l'avenant télétravail pour 1 an.</p> <p>>> Stagiaire programme Écrevisse à pattes blanches 2021 Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents, l'accueil de ce stagiaire au sein de l'équipe technique pour participer à la mise en œuvre du programme Ecrevisse à pattes blanches 2021.</p> <p>>> Formation OFB "Conception des dispositifs de franchissement piscicole" Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents, la demande de stage du salarié chargé de la continuité écologique.</p> <p>>> Organisation du recrutement du Chargé de Développement - Animation Information des administrateurs</p> <p>>> Poste de Chargé de Développement - Communication Information des administrateurs</p> <p>>> Réunion de restitution de la mission Ergonome Organisation réunion de restitution en présentiel</p> <p>-> <u>Affaires juridiques</u> :</p> <p>Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents, la prise en charge par la Fédération de pêche 64 de la part restante des honoraires des avocats. Les administrateurs présents sont également informés que la FD64 a reçu en main propre, ce jour vendredi 22/01/2021, par le Maréchal des logis-chef, deux convocations en Justice devant le Tribunal Correctionnel siégeant au Tribunal Judiciaire, pour le 17/06/2021.</p> <p>>> Recours par la FDAAPPMA 64 contre l'Arrêté Préfectoral pêche 2021 des Pyrénées-Atlantiques Information des administrateurs présents de la décision prise par les membres du Bureau le 20/01/2021.</p> <p>-> <u>Sujets divers</u> :</p> <p>>> Livres « Les Poissons d'eau douce de France » Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à la majorité des membres présents, l'acquisition de 27 exemplaires du Livres « Les Poissons d'eau douce de France », soit 15 pour les administrateurs FD64 + 10 AAPPMA + 2 salariés FD64.</p> <p>>> Mail de l'AAPPMA Le Pesquit du 23/12/2020 Mail examiné et un réponse envisagée</p> <p>>> Bases de données - WebPDPG Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents, la participation à ce projet collectif, avec d'autres FDAAPPMA de Nouvelle Aquitaine, d'élaboration de cet outil informatique WebPDPG et la prise en compte financière de la part de la FDAAPPMA 64 pour la mise en œuvre de ce projet.</p> <p>>> Logeproj Les membres du Bureau décident de discuter entre eux en dehors de cette réunion des suites à donner.</p> <p>>> Projet SHEM Les membres du Bureau décident de discuter entre eux en dehors de cette réunion du projet SHEM et de la réponse à apporter en terme de participation de la FD 64.</p> <p>>> Jeu concours Tous à la pêche 2021 La FDAAPPMA 64 met en place le jeux concours. Il fera l'objet d'une communication particulière à l'intention des pêcheurs.</p> <p>>> CDNPS - Représentant de la FD64 Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présent, la désignation de Pierre Fontan comme nouveau représentant titulaire CDNPS et Erick Mary comme son suppléant.</p>

DATES	PRINCIPAUX SUJETS DEBATTUS
<p>26/02/2021 Bureau Visioconférence Contexte Covid19</p>	<p>-> <u>Ressources Humaines</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> >> Formation Habilitation électrique Recyclage et Initiale Organisation FD64 pour salariés AAPPMA, FD40 et FD64 / Information des administrateurs >> Embauche du Chargé de Développement - Animation Les modalités du recrutement le 12 Février 2021, du nouveau Chargé de Développement - Animation, sont exposés aux administrateurs présents. >> Télétravail salariés de la Fédération de pêche 64 _ Mail de M Alain Barrabes - Président de l'AAPPMA des Bayses Mail examiné et un réponse envisagée >> Stagiaires FDAAPPMA 64 Information des administrateurs <p>-> <u>Affaires juridiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> >> Arrêté Préfectoral 64-2020-11-23-011 Information des administrateurs ; affaire confiée à Me Tugas <p>-> <u>Sujets divers</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> >> CODERST - Renouvellement membres représentant la Fédération de pêche 64 Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents, la désignation de Yves Lourouse comme représentant titulaire CODERST et André Dartau comme son suppléant. >> Prochaines dates de réunions de Bureau, CA et AG Bureau : jeudi 11 mars 2021, en visioconférence CA « Arrêt des comptes » : samedi 3 avril 2021, en présentiel AG : samedi 29 mai 2021. Compte tenu du contexte sanitaire Covid-19, il est envisagé que l'AG de la Fédération de pêche 64, se déroule à l'hippodrome comme en 2020. >> Demande d'aide financière auprès de la FDAAPPMA 64 - Migradour Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à l'unanimité des membres présents, l'aide financière de la FDAAPPMA 64 auprès de Migradour pour un montant de 3 000 €. >> AG AAPPMA Suite aux documents élaborés et fournis par la FDAAPPMA 64 aux AAPPMA pour tenir leur AG 2021 compte tenu du contexte sanitaire Covid-19, les administrateurs présents ont été informés par l'envoi d'une synthèse par mail des dates et modalités de réalisation (AG en présentiel ou dématérialisée), connues à ce jour, des AG des AAPPMA. >> Parrainage Carte Découverte Femme Le Bureau après en avoir délibéré, décide de valider, à la majorité des membres présents, la mise en place de cette opération de parrainage Carte Découverte Femme, avec un montant de 4,35€ pour la part AAPPMA et 4,35€ pour la part Fédération de pêche 64.

Synthèse des décisions du Conseil d'Administration

DATES	DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
26/09/2020	<p>-> <u>Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 Juillet 2020</u></p> <p>-> <u>Présentation, discussion et approbation des demandes de modifications réglementaires des AAPPMA</u></p> <p>-> <u>Migrateurs</u> Le compte rendu de la commission migrateurs de la FDAAPPMA 64 du 06/08/2020 est approuvé à l'unanimité</p> <p>-> <u>Pêcheurs professionnels estuariens</u> Le Conseil d'Administration entérine, à l'unanimité, la mise en œuvre de cette opération.</p> <p>-> <u>Ressources Humaines</u></p> <p>>> Rupture Conventionnelle de Nicolas Heitz et suite concernant ses missions Le Conseil d'Administration entérine l'embauche du Chargé de Mission Continuité Ecologique en CDI (1 vote Contre, Majorité Pour)</p> <p>>> Demande de Rupture Conventionnelle du Chargé de Développement Le Conseil d'Administration valide la demande de Rupture Conventionnelle du poste de Chargé de développement - animation (1 Contre, 1 Abstention, Majorité Pour).</p> <p>>> Note de Service Covid-19 La Note de service Covid-19 est présenté aux administrateurs. Elle sera diffusée auprès des salariés et affichée dans les locaux.</p> <p>>> Règlement Intérieur de l'AAPPMA Gave d'Oloron Conseil d'Administration procède au vote : Le Règlement Intérieur de l'AAPPMA du Gave d'Oloron n'est pas validé en l'état. Il pourra être représenté ultérieurement.</p> <p>-> <u>Informations diverses</u></p> <p>>> Continuité écologique / Communication Article et Vidéo Les administrateurs présents sont informés de l'état d'avancement de la création de la vidéo dans le cadre de l'Appel à projet « restauration de la continuité écologique » de l'AE AG.</p>
30/11/2020 CA dématérialisée Contexte Covid19	<p>-> <u>Acceptez-vous de participer à ce CA dématérialisé ?</u> Le Conseil d'Administration dématérialisé entérine sa participation au CA dématérialisé (1 vote Abstention, 1 vote Contre, Majorité Pour)</p> <p>-> <u>Maintien des tarifs de cartes de pêche actuels pour la saison 2021</u> >> Evolution des ventes de cartes FD 64 et maintien des tarifs de cartes de pêche actuels pour la saison 2021 Le Conseil d'Administration dématérialisé entérine le maintien des tarifs de cartes de pêche actuels pour la saison 2021 (9 Pour sur 11 Participants).</p>
11/12/2020 CA Visioconférence Contexte Covid19	<p>-> <u>Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26/09/2020</u></p> <p>-> <u>Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration dématérialisé du 30/11/2020</u></p> <p>-> <u>Carte de pêche - Nouvelle offre : Cartes Parrainage</u> Le Conseil d'Administration procède au vote : La mise en œuvre, à l'occasion du lancement de la nouvelle saison le 15 décembre 2020, de l'opération des cartes « Parrainage de Jeunes Pêcheurs » est approuvé à l'unanimité.</p> <p>-> <u>Choix de la société pour l'installation de la nouvelle PAC de la Maison de la Nature</u> Le Conseil d'Administration procède au vote : Le choix de la FDAAPPMA 64 qui se porte sur la société BOURG FRERES, est approuvé à l'unanimité.</p> <p>-> <u>Chèques cadeaux de fin d'année</u> Information des administrateurs</p>
18/12/2020 CA Visioconférence Contexte Covid19	<p>Dans un premier temps le directeur informe les administrateurs présents de la réception au siège de la Fédération de pêche 64 d'une LRAR envoyée par Monsieur Jean Dupèbe. Dans cette LRAR, il informe les administrateurs qu'il démissionne de son mandat de la FDAAPPMA 64 pour raisons personnelles. Les membres du CA présents comprennent la démarche de Jean Dupèbe mais regrettent son départ.</p> <p>-> <u>Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 Décembre 2020</u></p> <p>-> <u>Chèques cadeaux de fin d'année</u> Le Conseil d'Administration entérine à l'unanimité le montant de la gratification en chèques cadeaux pour l'année 2020, prévu à l'Article 3.6.3 de l'Accord d'entreprise.</p> <p>-> <u>Redevances piscicoles</u> Informations concernant les actions récurrentes Validation des actions non récurrentes</p> <p>-> <u>Budget Anticipé 2020 et Prévisionnel 2021</u> Le Conseil d'Administration demande que le Budget prévisionnel 2021 soit retravaillé et représenté lors du prochain CA.</p>

AFFAIRES JURIDIQUES - SUIVI DES CONTRAVENTIONS ET DELITS

Nombre Total de PV enregistrés :

Le nombre de procédures est de 57 contre 84 en 2019, cette différence pouvant s'expliquer par le contexte sanitaire (COVID-19)

AAPPMA	Nbre
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE	4
GAULE ASPOISE	1
GAULE ORTHEZIENNE	2
GAULE PALOISE	8
GAVE D'OLORON	1
NIVE	13
NIVELLE COTE BASQUE	25
PESQUIT (LE)	3

AGENTS VERBALISATEURS

Gardes particuliers d'AAPPMA & de la Fédération	44
OFB	13

NATURES DES INFRACTIONS RELEVÉES ^(*)	S/TOTAL	TOTAL
Pêche sans carte		41
Pêche dans une réserve permanente		13
Pêches par modes prohibés dont :		
. Asticot dans un cours d'eau où cet appât est interdit	3	
. Dans des parcours No-kill	2	
. Non-respect du nombre de lignes en fonction de la catégorie piscicole	2	
Pêche pendant les heures d'interdiction		6
Pêche pendant les temps d'interdiction		1
Non-respect du quota journalier et par pêcheur		1
Opposition à la recherche d'une infraction		1
Pêche sans l'autorisation du détenteur du droit de pêche		1
^(*) Certains pêcheurs peuvent avoir commis plusieurs infractions		
NATURE DU DELIT LOI PECHE RELEVÉE		
Pollution d'un cours d'eau (L432 2 du Code de l'Env.)		1
1		

Transactions civiles perçues

Nom des AAPPMA	Contraventions		Délits		Protection Nature	Jugements			Part totale revenant aux AAPPMA	Honoraires Avocat & Huissiers réglés affaires en cours
	FEDERAT°	AAPPMA	FEDERAT°	AAPPMA		dommages et intérêts		sommes reçues au titre des frais justice		
						FEDERAT°	AAPPMA			
G. PALOISE	420,00 €	420,00 €							420,00 €	
GAVE D'OLORON		- €	262,00 €	3 764,00 €	500,00 €				3 764,00 €	
NIVE	650,00 €	650,00 €							650,00 €	
NIVELLE	1 257,50 €	1 257,50 €							1 257,50 €	
PESQUIT	135,00 €	135,00 €							135,00 €	
FEDERATION					1,00 €			1 073,27 €		8 368,50 €
Sous-total	2 462,50	2 462,50 €	262,00 €	3 764,00 €		- €	- €		6 226,50 €	
		4 925,00 €		4 026,00 €	501,00 €		- €	1 073,27 €	59,16%	8 368,50 €
			Transaction civile 2020				10 525,27 €			

La Fédération avait fait appel de ce jugement.

- Contre M. P., pêcheur professionnel verbalisé en juin 2017 par la DDTM pour vente de saumon et truite de mer sans CMEA et condamné à 4 000 € d'amende assortie d'un sursis et sur l'action civile, à la Fédération, à 500 € de préjudice moral, 1000 € en réparation du préjudice économique ainsi que 500 € au titre de l'article 475 1 CPP : M. P continue de payer ces sommes par acomptes.

- Contre une société de travaux Publics: le 26 novembre 2020 s'est tenue une audience devant la Chambre des Appels Correctionnels près la Cour d'Appel de Pau qui avait été saisie de l'appel formé à l'encontre du jugement rendu par le Tribunal Correctionnel de Bayonne le 02 avril 2019 ayant déclaré la Sté coupable des faits d'exécution sans autorisation de travaux nuisibles au débit des eaux ou milieu aquatique, faits commis le 16 novembre 2012 à St Pée sur Nivelle ; l'arrêt a été mis en délibéré et devait être rendu le 26 janvier 2021.

De plus, en première instance le Tribunal Correctionnel de Bayonne n'avait pas statué sur les intérêts civils (demandes indemnitaires de la Fédération) : Après plusieurs renvois, ils seront normalement examinés le 21/5/2021 devant le Tribunal Correctionnel de Bayonne.

Contre les exploitants d'une centrale située sur le Laurhibar, qui font l'objet de poursuites par la Fédération suite à des PV dressés en 2013. Cette affaire n'a pas pu être entendue à l'audience du 25 février 2021 (cette date ayant fait l'objet de reports) devant la Chambre des Appels Correctionnels de la Cour d'Appel de Pau et a été renvoyée à l'audience du 25 janvier 2022

Contre des pêcheurs verbalisés pour des infractions concernant les poissons migrateurs : des dates de jugement (15 octobre 2020) avaient été annoncées mais à ce jour nous ne savons pas si ces affaires ont été jugées.

Contre des PV pêche sans carte poursuivies les années antérieures, seule une affaire a abouti pour laquelle 250 € ont été perçus ; les autres prévenus devaient être jugées en début d'année 2020, mais la COVID19 n'a pas permis de maintenir les audiences.

Jugements rendus par le Tribunal Administratif

- INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS INERTES (ISDI)

Le Tribunal Administratif, en date du 18 novembre 2020, a annulé l'Arrêté Préfectoral du 26/1/2018 par lequel le Préfet des Pyrénées-Atlantiques avait enregistré la demande présentée par la Sté Laffitte Frères TP d'exploiter une ISDI sur le territoire de la commune de Rébénacq. L'Etat a été condamné à payer à la Fédération 1200 € au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. La SEPANSO avait également attaqué cet arrêté.

- EXERCICE DE LA PECHE EN EAU DOUCE :

Suite aux deux actions déposées contre le Préfet, en référé et pour excès de pouvoir, respectivement pour suspension et annulation de l'arrêté n° 64-2020-11-23-011 fixant les conditions d'exercice de la pêche en eau douce pour l'année 2021 dans le département des Pyrénées atlantiques, en tant qu'il autorise la pêche aux engins et aux filets de la grande alose, de l'alose feinte, de la lamproie marine et de la lamproie de rivière,

Le Juge des Référés a rendu une ordonnance le 1er mars 2021 par laquelle il rejette la requête de la Fédération jusqu'à qu'il soit statué au fond sur la légalité de cette décision.

- CONTINUITÉ ECOLOGIQUE

Le Tribunal Administratif, le 31 mars 2021, a rejeté deux requêtes du Syndicat de Défense des Ouvrages Hydrauliques et de l'Eau (SDOHE), de l'Association de Protection de l'Environnement et de la Faune Piscicole (APEFP) et de la société Indarra d'annuler :

- . L'Arrêté Préfectoral du 13 septembre 2018 par lequel le Préfet des P-A a édicté des prescriptions complémentaires pour l'effacement du seuil d'Inchaya sur l'Ispéguy
- . et l'Arrêté Préfectoral du 13 septembre 2018 par lequel le Préfet des P-A a édicté des prescriptions complémentaires pour l'effacement du seuil de Kaskoin Karrika sur l'Urdo

Le TA les a condamnés à verser, pour chaque affaire, une somme globale de 1.200 € à la Fédération de la Pêche.

La notification de ces jugements fait courir un délai d'appel de deux mois.

Rappel du contexte : La Fédération de Pêche avait répondu en 2016 à un appel à projets de l'agence de l'eau Adour-Garonne concernant l'effacement d'obstacles à la continuité. Sur les quelques 1500 obstacles recensés à cette époque, la Fédération avait identifié des projets prioritaires et réalistes en s'appuyant notamment sur l'abandon des ouvrages et de leurs usages et sur l'intérêt écologique d'un effacement. Les propriétaires de ces ouvrages avaient été contactés pour leur demander s'ils souhaitaient s'inscrire dans cette démarche de façon volontaire. Un bureau d'étude a ensuite été engagé afin de déterminer les effets -positifs, négatifs-, les incidences, les impacts et l'organisation des travaux. A l'issue de cette phase, les propriétaires des ouvrages et les riverains possédant les parcelles sur lesquelles une intervention était prévue ont été à nouveau contactés pour la présentation du projet avant qu'une convention de travaux soit signée.

Les seuils d'Inchaya et Kaskoin Karrika font partie des huit ouvrages retenus.

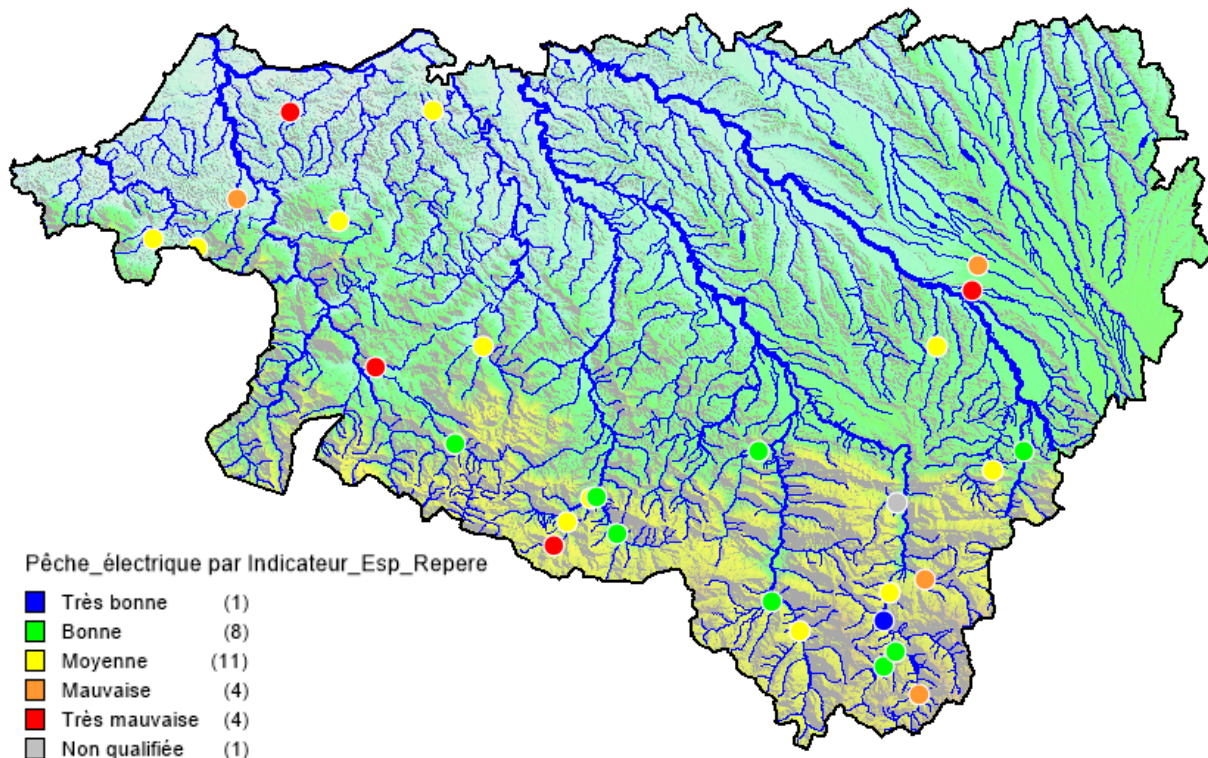
Rappels

Principe de répartition établi par le précédent mandat : reversement, à l'AAPPMA impactée, de 80% maximum du montant de la compensation, sur présentation d'actions éligibles concernant l'alevinage, l'empoissonnement, la restauration des milieux, le suivi des milieux... Après acceptation du dossier, un premier versement de 50% est réalisé et le solde est versé sur présentation des justificatifs (factures, PV d'alevinage, rapports...).

Les 20% restants sont maintenus à l'affectation du travail réalisé à la Fédération pour la mise en œuvre de cette opération (accompagnement technique, suivi administratif).

Voir tableaux ci-après : affectation des redevances en 2020 et montant des redevances perçues

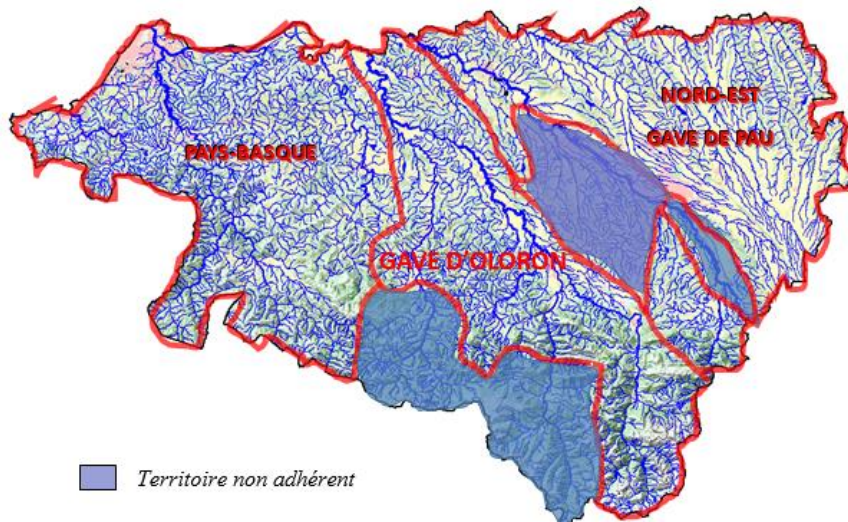
AAPPMA	AFFECTATIONS
ARUDY, AS. PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE, BASABURUA (HTE SOULE), BATBIELHE, BIELLE & BILHERES, GAULE ASPOISE, GAULE BARETOUNAISE ET DES VERTS, GAULE ORTHEZIENNE, GAULE PALOISE, GAULE PUYOLAISE, GAVE D'OLORON, LARUNS, NIVE	Empoisonnement des zones impactées
GAULE ASPOISE, GAULE ORTHEZIENNE	Entretien ripisylve zones impactées
GAULE ORTHEZIENNE, GAULE PUYOLAISE, NIVE, PAYS DE SOULE	Aménagements divers des cours d'eau (rampes d'accès, restauration continuité écologique, restauration frayère à brochet, mise en place d'abreuvoirs et mise en défens cours d'eau)
NIVE	Etude et suivi des milieux



Programme SOURCE & restauration du milieu

RAPPEL :

Le programme source mis en place au 1er Janvier 2018 est la suite du programme Brigade Verte initié en 2011. C'est un vaste plan de suivi et de restauration des milieux aquatiques orienté sur les petits ruisseaux. Il correspond à la mise en œuvre des recommandations du PDPG (Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles). Il est porté par la fédération de pêche qui s'appuie sur les salariés des AAPPMA pour le réaliser.



Les suivis réalisés sont : recensement des perturbations, inventaires piscicoles et astacicoles, recensement des frayères et analyse qualité de l'eau et des habitats. Ils nous permettent de poser un diagnostic précis de la qualité des milieux ce qui nous permet derrière de pouvoir proposer aux AAPPMA gestionnaire des plans de gestion (milieux + gestion piscicole).

De plus, toutes les données recueillies sont mutualisées avec les structures GEMAPIENNE et les différents acteurs de l'eau. En fonction des résultats des diagnostics, des projets de restauration et d'entretien sont mis en place (entretien des cours d'eau, effacement d'ouvrage, création de zones humides...). Certains projets sont directement portés par les syndicats de rivière. C'est une finalité du programme que nous sommes en train d'atteindre !

Rappel de la répartition du temps de travail (Nb jour) pour l'année 2020.

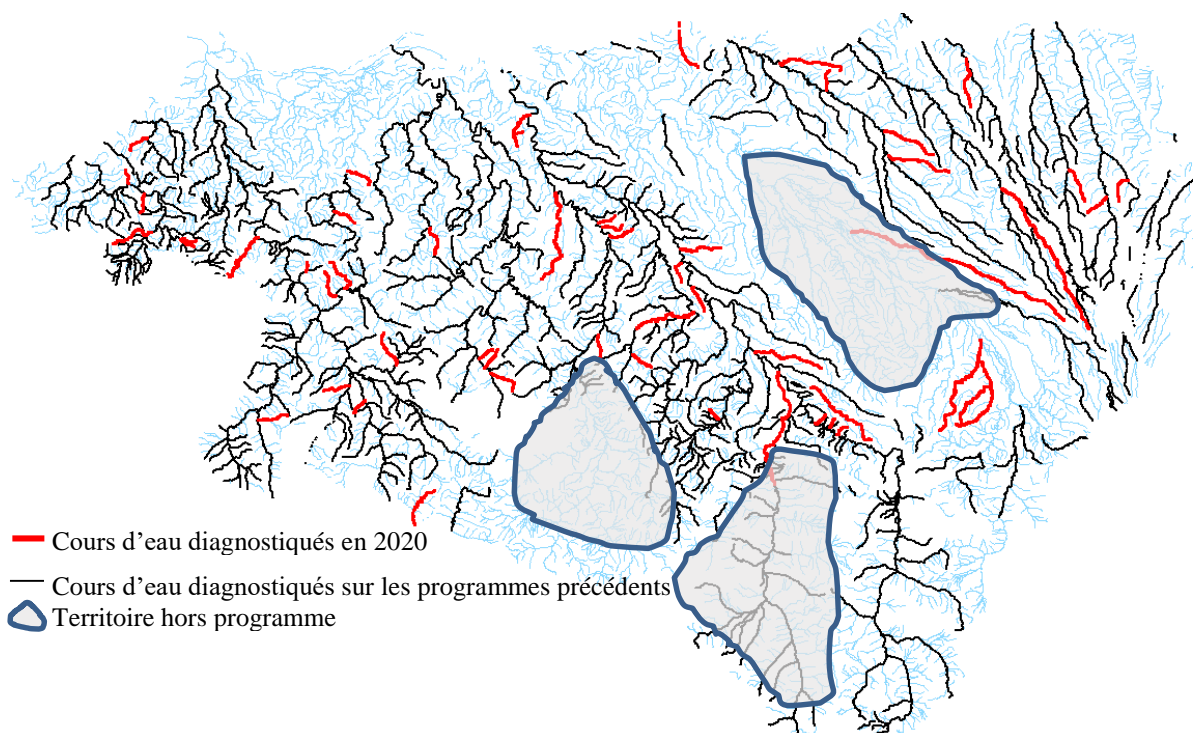
		SUIVIS				Travaux de Restauration	Administratif Saisie	TOTAL
		Diagnostic Perturbations	Eau et Habitat	frayères	Inventaires			
Prestation salariés AAPPMA	Pays-Basque	67	3	20	24	42	49	205
	Oloron	54	4	25	35	120	40	278
	Nord-Est	63	10	15	14	20	41	162
Ingénierie Fédération		45		30	30	40	145	645
TOTAL		305		103	212	170	790	

A. BILAN TECHNIQUE

1. SUIVI DES MILIEUX

1.1 Diagnostic-recensement des perturbations

52 cours d'eau ont été diagnostiqués représentant un linéaire avoisinant les 350 km. Les ruisseaux suivis sont sélectionnés pour leur caractère remarquable et ou le manque d'information que l'on a dessus. La plupart des cours d'eau ont maintenant été diagnostiqués, il ne reste plus que le tout petit chevelu, parfois temporaire et quelques bassins des parties aval en dehors des zones non couvertes.



Les cours d'eau sont remontés à pied en intégralité. On y recense les points forts (zone de frayère, qualité habitat...) mais aussi toutes les perturbations présentes. Les éléments recueillis sont photographiés et renseignés dans des bases de données avec sorties SIG. Ces suivis permettent de recenser les milieux à préserver en priorité mais mettent aussi en avant de nombreuses atteintes aux milieux.



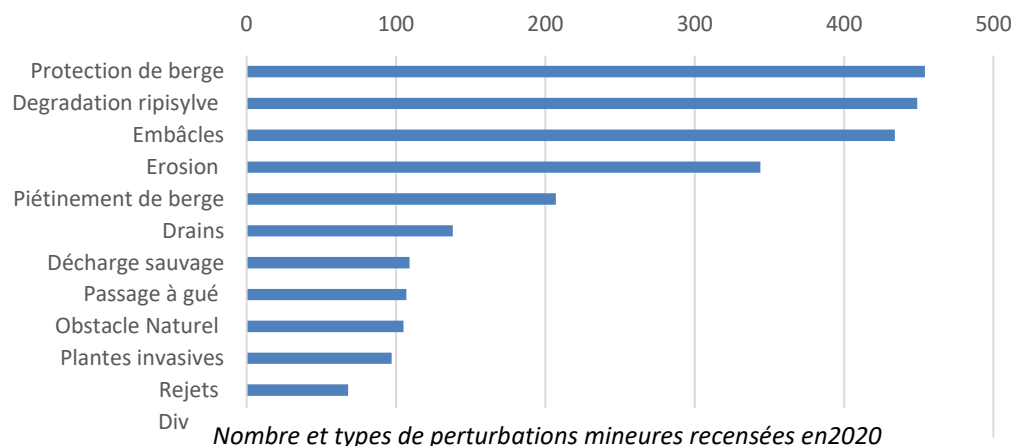
Lors de ces suivis les pollutions et atteintes grave aux milieux sont immédiatement traitées. En 2020, 24 cas ont fait l'objet de négociation à l'amiable ou de poursuite judiciaire le cas échéant. On peut citer des fumières stockées à l'année en bord de cours d'eau, des dépôts d'ordures, le non-respect des débits réservés, des rejets de petit lait...



Fumière	10
Rejet	7
Décharge sauvage	3
Débits réservés	2
Travaux impactants	2

Nombre et type d'Infractions relevées et traitées en 2020

Les autres perturbations mineures mais nombreuses (**plus de 2533 recensées en 2020**) sont en attente de traitement. Une priorisation est faite en fonction de l'intérêt du cours d'eau et de la nature des atteintes. Un lien permanent s'est instauré entre les services de l'Etat (DDTM, OFB) et les collectivités territoriales compétentes (syndicat de rivière, d'assainissement, etc). Une part non négligeable de ces atteintes est traitée par la fédération de pêche et les AAPPMA lors des projets de restauration des milieux (Volet 2).

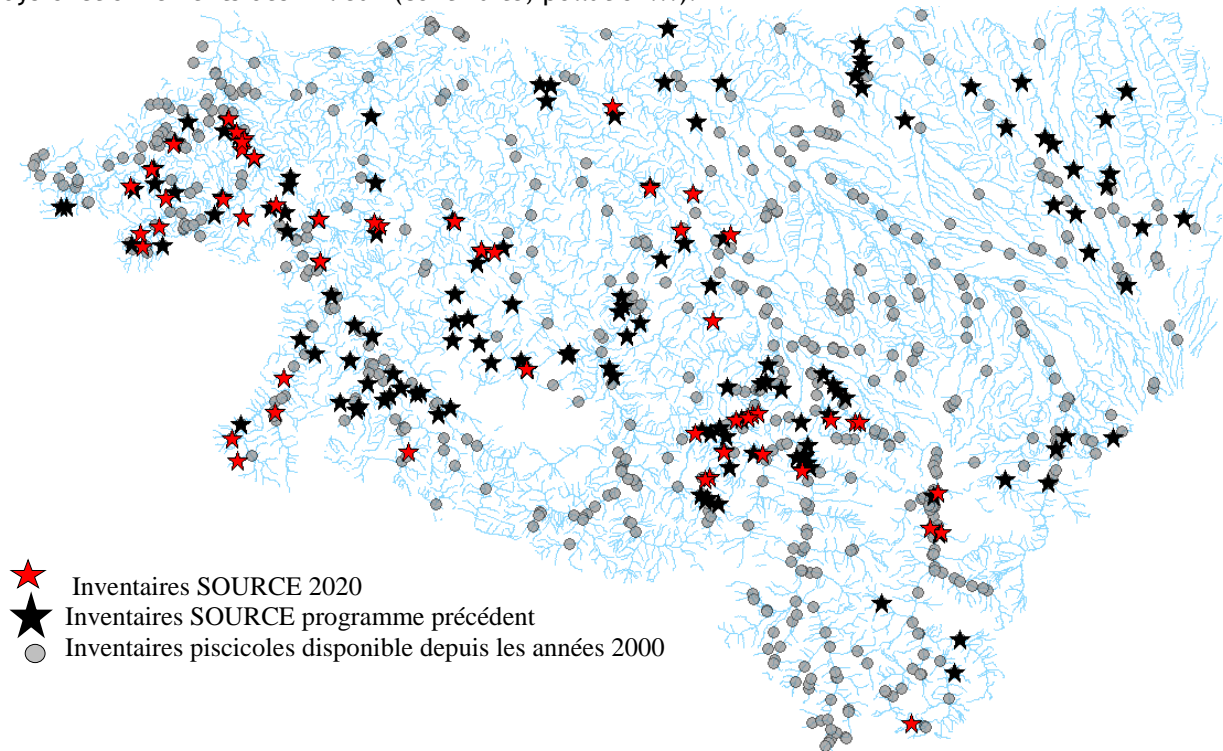


Les diagnostics sont très importants pour connaître l'état des ruisseaux et assurer un rôle de vigie. En effet les petits cours d'eau constituent la majorité du réseau hydrographique, or ils sont peu connus, souvent à l'abandon et proies à de nombreuses incivilités. L'amélioration de la qualité de l'eau sur les grands axes et la préservation de la biodiversité passe par la préservation de ces milieux-là. Si on a bientôt fini le diagnostic des zones suivies, il reste un travail conséquent de traitement et de suivis des perturbations recensées. Grâce à l'ensemble des suivis réalisés une priorisation sera faite et constituera la suite de ce programme pour les années à venir (phase opérationnelle de gestion).

1.2 Inventaires

a) Les inventaires piscicoles

Réalisés par pêche électrique, ils permettent de mettre en évidence les ruisseaux pépinières (lieux privilégiés de reproduction pour les truites) et la nécessité de les préserver. Ils servent aussi aux suivis des travaux réalisés (continuité écologique, abreuvoir, restauration frayère à brochet...) et à l'identification du brochet aquitain dans les zones humides. Dans certains cas ils pointent les dysfonctionnements des milieux (continuité, pollution...).

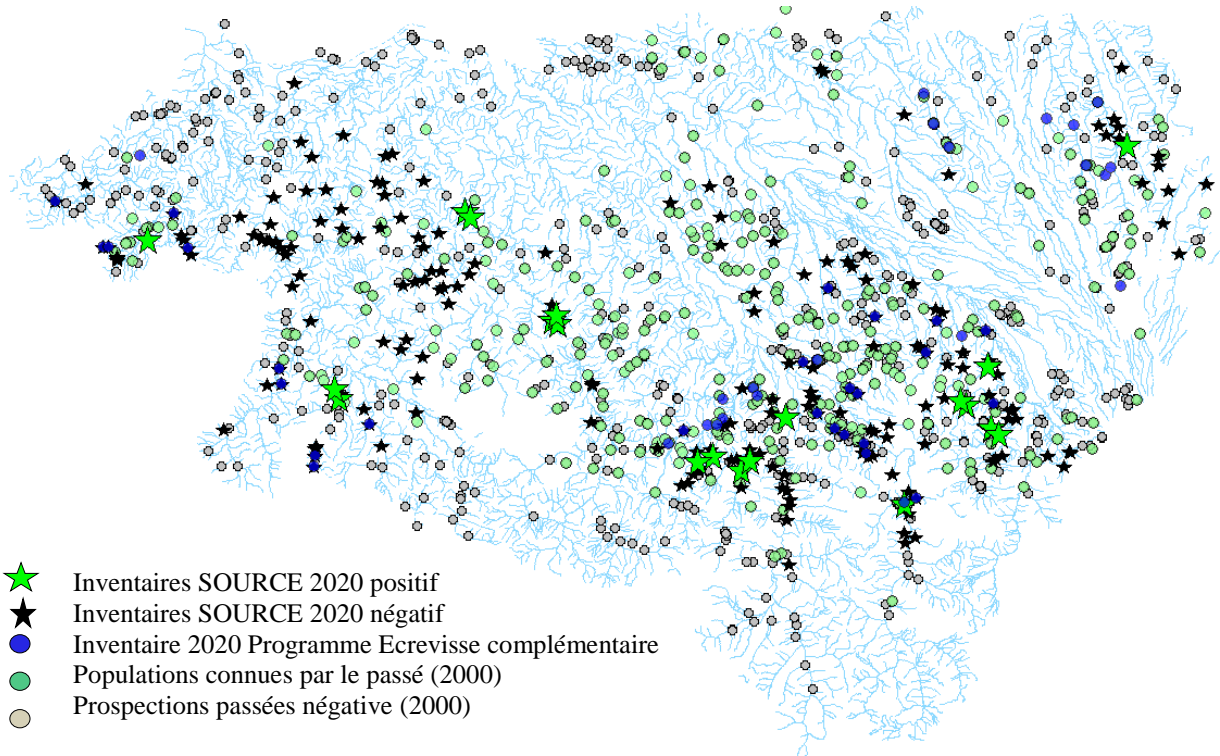


En 2020, 51 sites ont été inventoriés. La multiplication de ces inventaires sur le réseau hydrographique complète les réseaux existant sur les grands axes et nous permet de mieux comprendre le fonctionnement des populations et l'utilisation des milieux.



b) Les inventaires astacicoles

Réalisés de nuit à la lampe torche, ils permettent de suivre les populations d'écrevisses à pieds blancs et l'évolution des espèces invasives. Grâce à ces inventaires on sait que le département des Pyrénées-Atlantiques joue un rôle important dans la préservation de cette espèce au niveau national et comme le programme SOURCE ne peut à lui seul suffire à couvrir tout le réseau, un programme complémentaire a été mis en place en 2020 pour amplifier les prospections notamment à l'aide de l'ADNe.



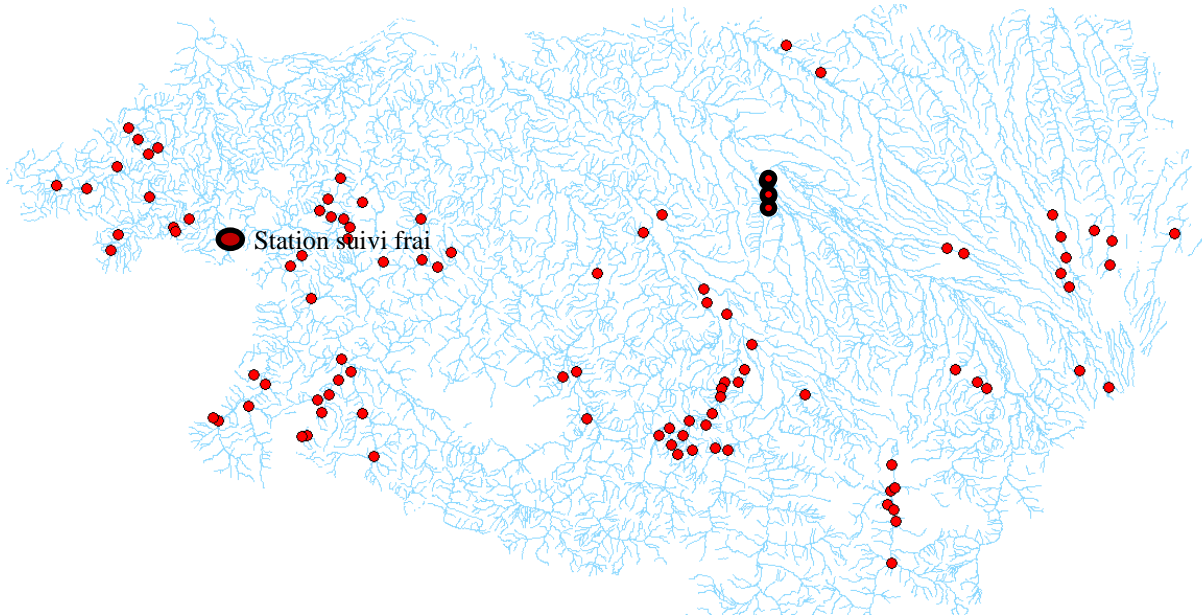
Les connaissances sur la répartition des écrevisses ont bien avancé et vont nous permettre de passer rapidement à une phase opérationnelle de conservation. Il nous reste une centaine de cours d'eau à prospector pour avoir fait le tour du département. Ce travail sera normalement achevé en 2021, grâce une nouvelle fois à un programme complémentaire (ADNe).

L'inquiétude est tout de même grande face aux menaces des écrevisses exotiques (progression des populations d'écrevisse du pacifique) et du développement des cas de peste.



1.3 Les suivis frayères

Ils concernent surtout les salmonidés. Ils servent à contrôler que les poissons utilisent bien les milieux (accès des géniteurs) et mettent en évidence les zones à protéger en priorité. Ils pointent aussi les problèmes de continuité (accumulation des frayères au pied des barrages). Ils sont réalisés sur tous les ruisseaux qui ont révélé un intérêt et sur des sites témoins sur les gros axes. En 2020, plus de soixante cours d'eau ont été suivis.



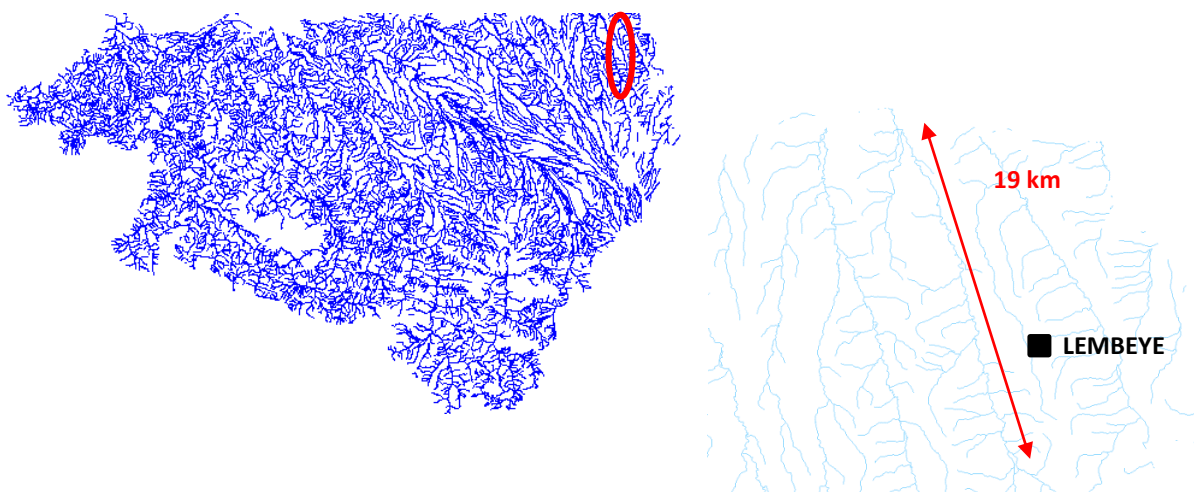
Ces suivis sont réalisés à pied en remontant les cours d'eau le long des zones jugés potentielles lors des diagnostics. Sur les gros axes, des descentes bateau peuvent être réalisées afin d'être plus efficace (meilleure observation). Cela a notamment été le cas cette année pour le gave d'Aspe dans le cadre du suivi du TCC Bedous-Asasp.

Le frai a débuté assez tôt, à partir de début décembre. La crue de mi-décembre a lavé les fonds et ralenti l'activité. Il a ensuite été observé très peu d'activité.



Recensement des zones potentielles pour le brochet sur le bassin du Lées

Depuis la découverte du brochet Aquitain en 2014, la fédération de pêche a multiplié les inventaires et les diagnostics afin de connaître la répartition de cette espèce dans le département et de mieux pouvoir la protéger. Après le bassin de la Nive et du gave de Pau, les efforts se sont portés sur les affluents de l'Adour. En 2020, le bassin versant du gros Lées a ainsi été diagnostiqué. Tout le linéaire potentiellement favorable à cette espèce a été parcouru afin de repérer les zones potentielles de frai, de diagnostiquer la qualité de l'habitat et de réaliser des inventaires à la ligne pour identifier l'espèce. En effet l'encombrement du cours d'eau et la présence régulière de fosses ne permettent pas de prospecter convenablement ce cours d'eau par pêche électrique.



Seulement 2 zones potentielles de frai ont été repérées. Le cours d'eau présente une incision importante du lit qui rend les zones humides annexes perchées et seulement inondables lors des très grosses crues. L'habitat de grossissement est par contre convenable grâce à la présence de fosses.



Les inventaires à la ligne n'ont pas permis la capture d'individus. Il est donc prévu de retourner sur les zones potentielles de frai en 2021 pour y faire des inventaires plus poussés. En fonction des résultats nous jugerons de l'opportunité d'agrandir ou d'améliorer ces zones-là.

Le potentiel se révèle quand même faible pour cette espèce sur ce bassin en raison des impacts de la maïsiculture. En 2021, c'est le grand Lées qui sera diagnostiqué.

VOLET 2 : TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

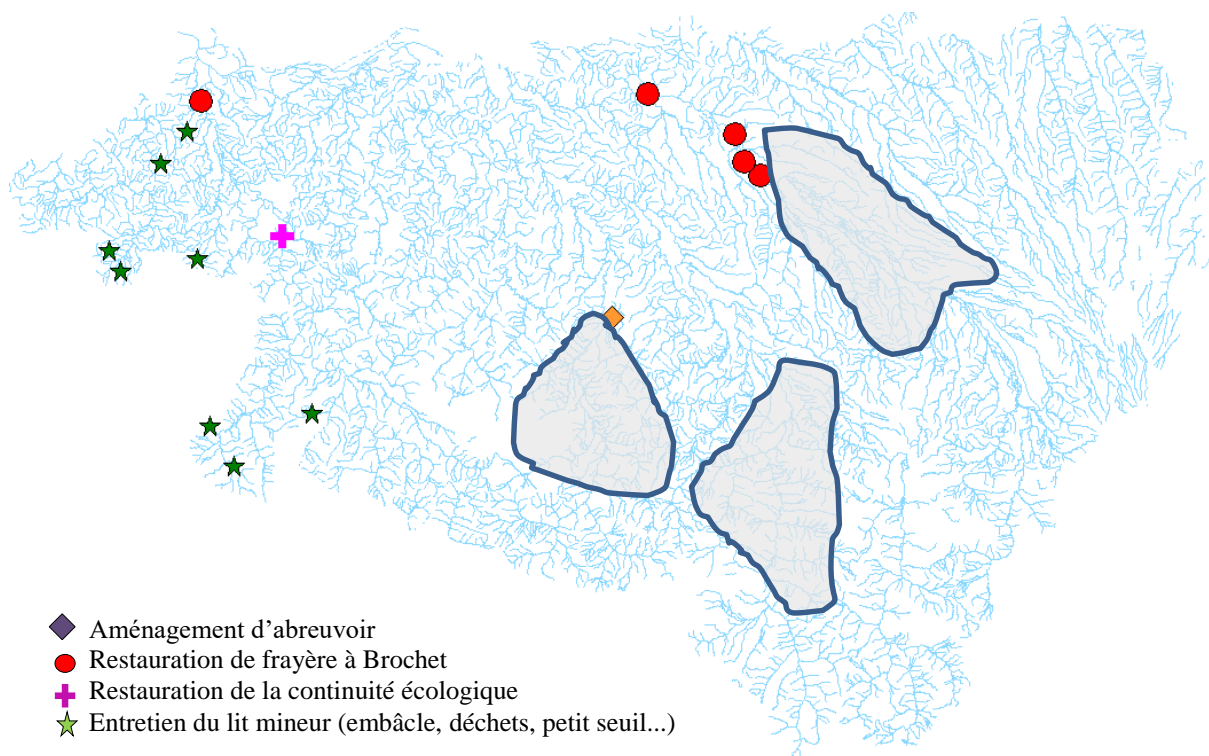
La restauration des milieux se veut une finalité du programme. Les suivis permettent de comprendre le fonctionnement des milieux, pointent les atteintes, etc. Une fois que l'on connaît les milieux et l'intérêt qu'ils représentent, on peut les gérer voire les restaurer si nécessaire.

C'est par cette entrée que ce fait le choix d'intervenir : les enjeux présents, la nature des perturbations et leur nombre. La fédération de pêche et les AAPPMA ne portent que des projets à hauteurs de leur compétence. Si les chantiers sont trop complexes et trop onéreux on se rapproche des collectivités territoriales compétentes en GEMAPI. Un partenariat fort s'est d'ailleurs développé avec ces structures.

Ainsi, en 2020, pour la première fois dans le département, un syndicat de rivière a porté des travaux d'envergure sous l'impulsion de la fédération de pêche. Il s'agit du syndicat Mixte du gave de Pau qui a réalisé des travaux de restauration de 3 frayères à brochet suite à un important travail de diagnostic menés de 2018 à 2019 dans le cadre du programme SOURCE.

Sur le territoire du gave d'Oloron, un important chantier d'aménagement d'abreuvoir devait se finaliser avec l'aide du Lycée Agricole de Soeix (une équipe de 12 personnes pendant 15 jours). En raison de la crise COVID, les Lycéens n'ont pas pu venir ce qui a amené les techniciens à passer beaucoup plus de temps que prévu pour ne pas prendre trop de retard. A cela s'est ajouté des membres directement touché par le COVID ; du coup sur ce territoire nous n'avons pas pu lancer d'autre chantier.

Au Pays Basque la plupart des travaux concernent de l'entretien de ruisseaux pépinières. En 2020 ils ont concerné une dizaine de cours d'eau, les conditions sanitaires ayant gêné le contact entre les intervenants et les bénévoles qui participent activement à ces travaux.



B. BILAN ET PERSPECTIVES

Malgré le COVID le programme prévisionnel a quasiment été réalisé. Comme nos missions sont reconnues d'intérêt général, il nous a été octroyé des dérogations pour réaliser les prospections et inventaires. D'autre part les chantiers prévus avec les lycées agricoles ou les bénévoles ont pris plus de temps que prévu, faute de main d'œuvre supplémentaire.

Rappelons que le programme SOURCE est le plan d'action de la Fédération de Pêche en matière de gestion et de protection des milieux aquatiques. Les actions recommandées dans le PDPG y sont pour partie déclinées à travers sa réalisation.

Grace à ce plan ambitieux, le diagnostic s'affine chaque année pour trouver les milieux à restaurer en priorité et les chantiers de restauration qui en découlent se multiplient. De plus la présence d'agent sur le terrain permet de traiter de nombreuses atteintes (fumières, rejets, pollution...) qui seraient passées inaperçues.

A force de multiplier les actions sur le terrain, les partenariats avec les structures responsables de la compétence GEMAPI se multiplient tant pour des diagnostics que pour des chantiers.

C'est là une vraie avancée, voire une finalité. Nos connaissances et nos compétences doivent servir aux structures GEMAPIENNE pour porter des chantiers de préservation de la biodiversité. Retenons pour exemple l'aménagement des abreuvoirs sur le territoire du SIGOM ou la création de frayère à brochet par le Syndicat du gave de Pau

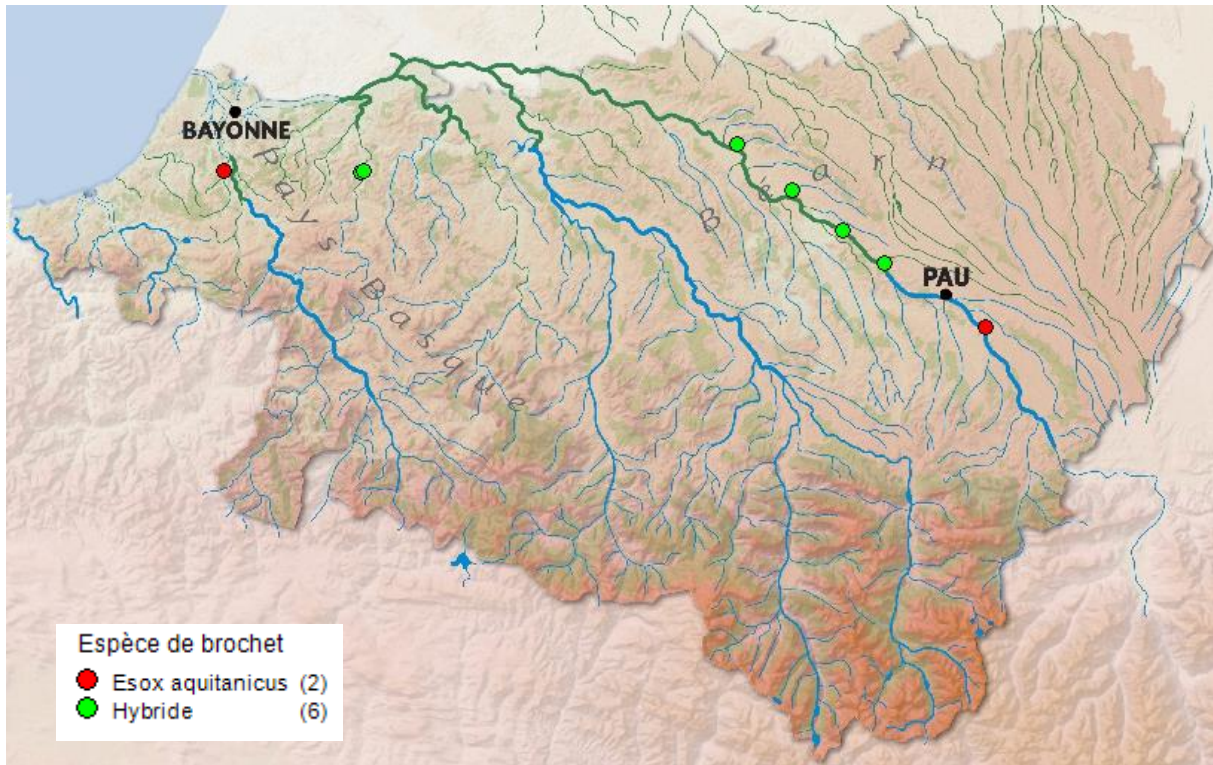
De nombreux plan de gestion des cours d'eau sont en cours d'élaboration sur tout le département, le programme SOURCE les accompagne et nos actions y sont pleinement intégrées et inscrites.

Il nous reste encore quelques diagnostics à réaliser mais nous sommes déjà en train de basculer dans une phase opérationnelle (traitement des perturbations, restauration des milieux) qui sera la suite logique de ce programme.

Brochet aquitain

Les mesures liées au 1^{er} confinement n'ont pas permis de réaliser les pêches de capture sur les frayères à brochet prévues en 2020, elles sont reportées à 2021.

Toutefois, la carte ci-dessous présente les résultats des analyses génétiques réalisées sur les individus capturés en 2019. Une nouvelle station de présence du brochet aquitain a ainsi été confirmée sur des annexes du Gave de Pau en amont de Pau. Il s'agit là de la seconde station découverte dans le département. Toutes les autres stations étaient constituées d'hybrides (E.Lucius X E.aquitanicus), ce qui confirme que le brochet aquitain est bien l'espèce endémique dans le 64.



PKD (Proliférative Kidney Disease – Maladie Proliférative Rénale)

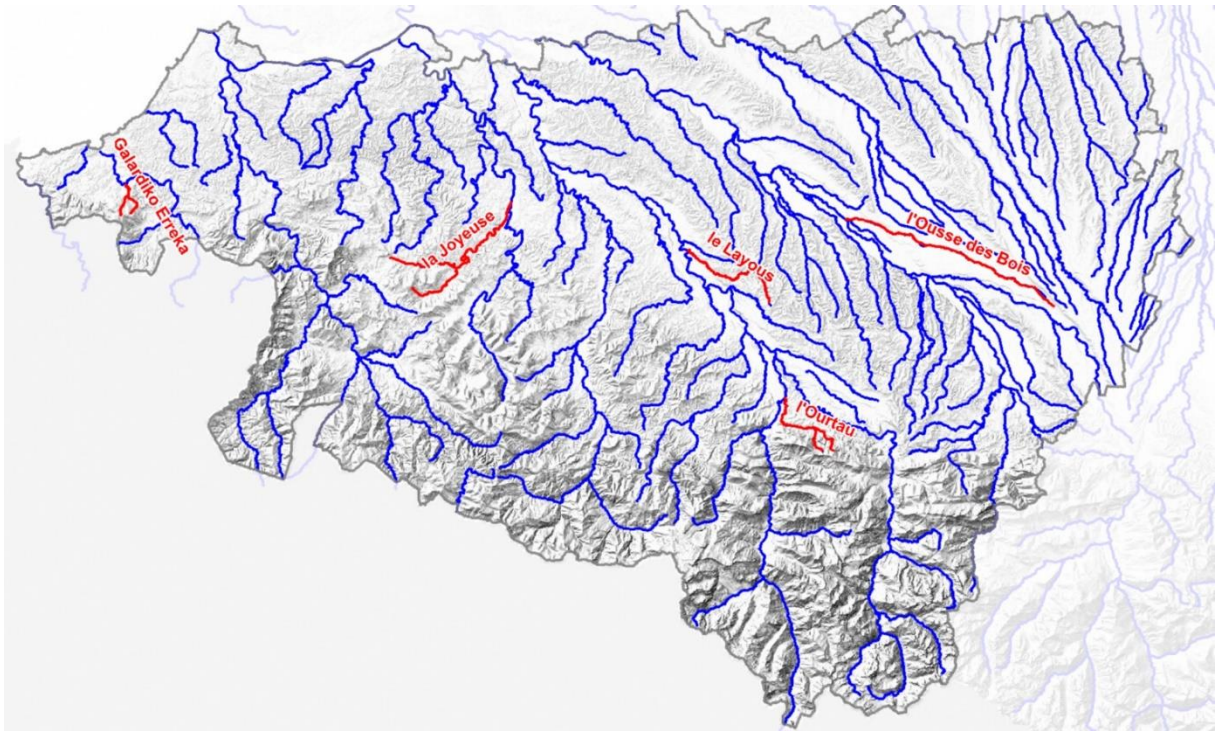
Résultats des prélèvements 2019 et 2020 sur les truites communes de 11 cours d'eau du département.



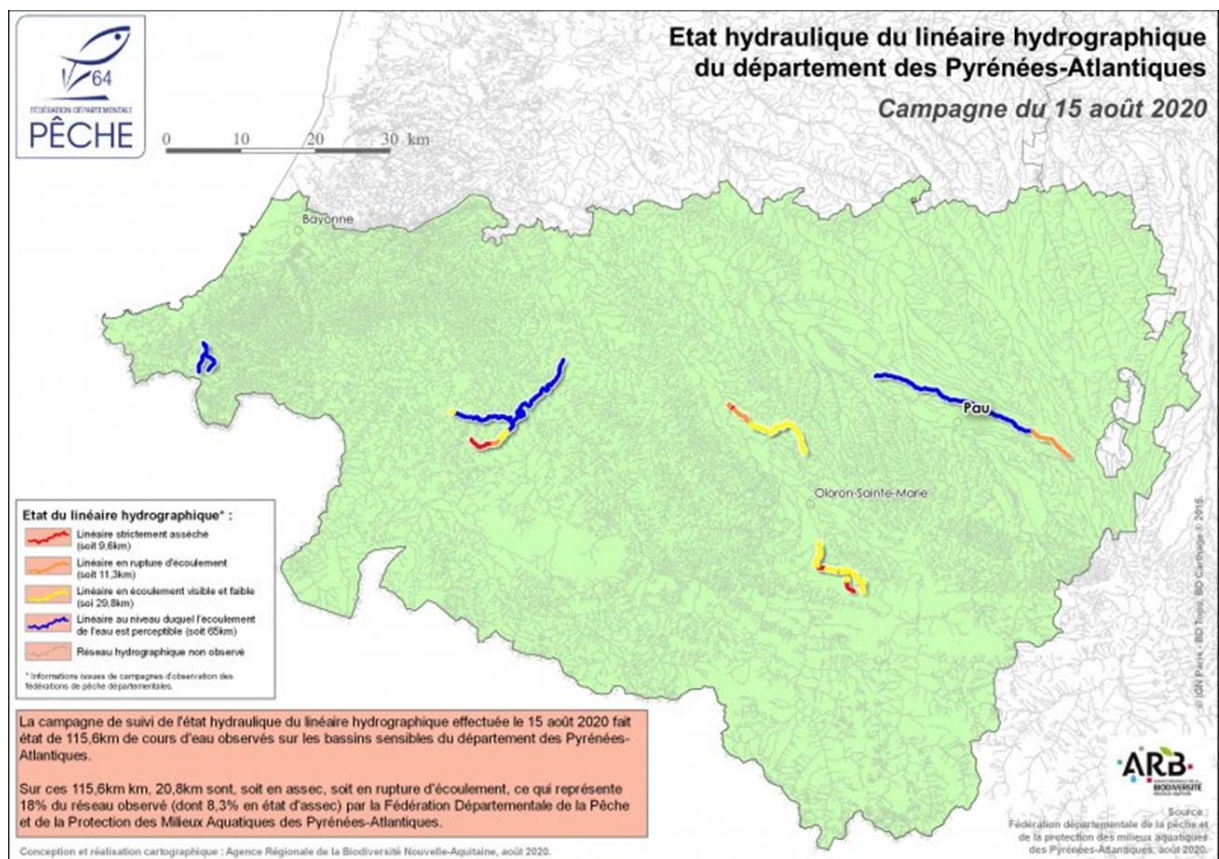
Suivi Assecs

Cours d'eau suivis de manière exhaustive en 2020.

- 8 campagnes
- 1 passage /2 semaines
- Du 15/06 au 30/09/2020
- 4 modalités, idem réseau ONDE (OFB) mais sur tout le linéaire



Chaque campagne est visualisable sur le site de l'ARBNA



Mulette perlière

1. Contexte :

La Nivelle abrite une petite population de Mulette perlière. La plus au Sud pour le territoire Français. Elle est citée dans la bibliographie en 1892 (histoire malacologique des Pyrénées) et est présente à cette époque-là sur 2 affluents et sur le cours principal. Dans les années 2000, Cochet prospecte ces zones et constate la disparition de l'espèce sur les affluents et son maintien en faible nombre sur la Nivelle.

En 2017, afin de compléter le diagnostic, la Fédération de pêche 64 et l'AAPPMA Nivelle portent un stage visant à caractériser la population (nombre d'individus, classe d'âge, répartition géographique...)

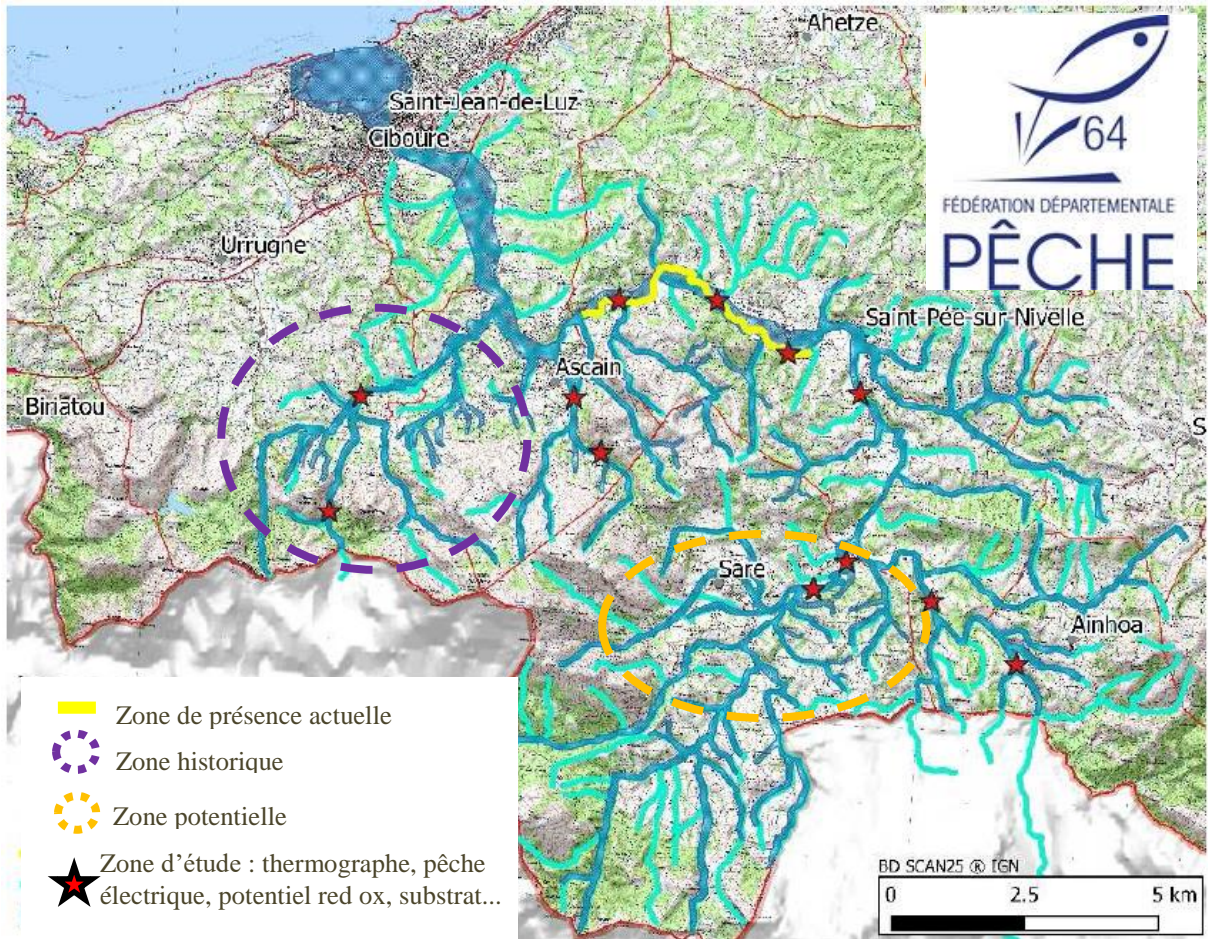
250 individus sont alors recensés uniquement sur la Nivelle et sur un secteur de 7 km tout à l'aval du bassin versant. On peut alors estimer la population à environ 400 individus (phénomène d'enfouissement, biais d'observations...). Tous les sujets sont des adultes.

En 2019, dans le cadre d'un appel à projet DREAL sur la biodiversité et en partenariat avec le CEN, des prospections complémentaires et de l'ADNe sont réalisés sur les affluents historiques et confirment bien la disparition de l'espèce sur ces zones-là. A contrario des mesures de potentiel Red-Ox attestent du bon état de ces milieux et de leur potentiel pour la mulette. Un contrôle de la gravité des individus sur la Nivelle permet de mettre en évidence la reproduction encore possible des individus en pointant toutefois des limites : problème de température, disponibilité de poissons hôtes...

En 2020 il est décidé de continuer les recherches et de tout faire pour tenter de conserver cette espèce. Le constat est simple : des individus sont présents sur la nivelle, ils sont encore fertiles mais la rareté des poissons hôtes et la thermie compromettent l'accomplissement du cycle de vie. En revanche les affluents apparaissent en très bon état et une transplantation de la population de mulette par contamination de poissons hôtes sauvages pourrait être réalisée.

Le programme d'actions 2020 visait donc à fournir tous les éléments pour tenter une transplantation par contamination de poissons hôtes :

- Contrôle de la présence de glochidies sur les poissons-hôtes de la Nivelle
- Caractérisation du peuplement de poissons-hôtes sur tout le bassin versant
- Prospections terrains : descriptif des habitats-traitement des perturbations
- Pose de sondes thermiques et analyse des données
- Mesures complémentaires du potentiel RedOx du substrat
- Mise en contact de poissons hôtes sauvages
- Caractérisation du poisson-hôte préférentiel de la Mulette par mise en contact



2. Mise en contact de poissons hôtes sauvages

L'analyse des différents paramètres a fait ressortir que le secteur de présence actuel en raison du faible nombre de poissons hôte et de la thermie offre peu d'espoir pour la pérennité de la population. A contrario, le lizuniakago, l'opalazio, le lapitxuri et la nivelle amont présentent des paramètres favorables au développement des mulettes.

Il a donc été décidé de réaliser une première opération de mise à contact après validation par les services de la DREAL et de la DDTM.



Le secteur du lizuniakago a été choisi pour faire ce premier test, car les sources de ce cours d'eau sont situées sur le massif de la Rhune, le même massif où prend aussi les sources de l'affluent historique l'Hannibereko. D'autre part c'est aussi la zone qui abrite la population la plus importante de saumons et de truites.

Deux opérations de mise en contact ont ainsi été réalisées le 23 et le 30 Septembre 2020. La première sur le lizunia et la deuxième sur son affluent le portua. Le détail de la manipulation est donné sur les planches photographiques suivantes.

Si les opérations se sont très bien déroulées, il a été très difficile de trouver des mulettes gravides au stade 5 le jour des manipulations. Le premier jour une seule mulette était vraiment prête sur une vingtaine testée, idem pour la deuxième opération.

La non synchronisation des mulettes pour l'émission du stade 5 révèle la fragilité de la population et appuie la nécessité d'agir rapidement pour sauver la population.

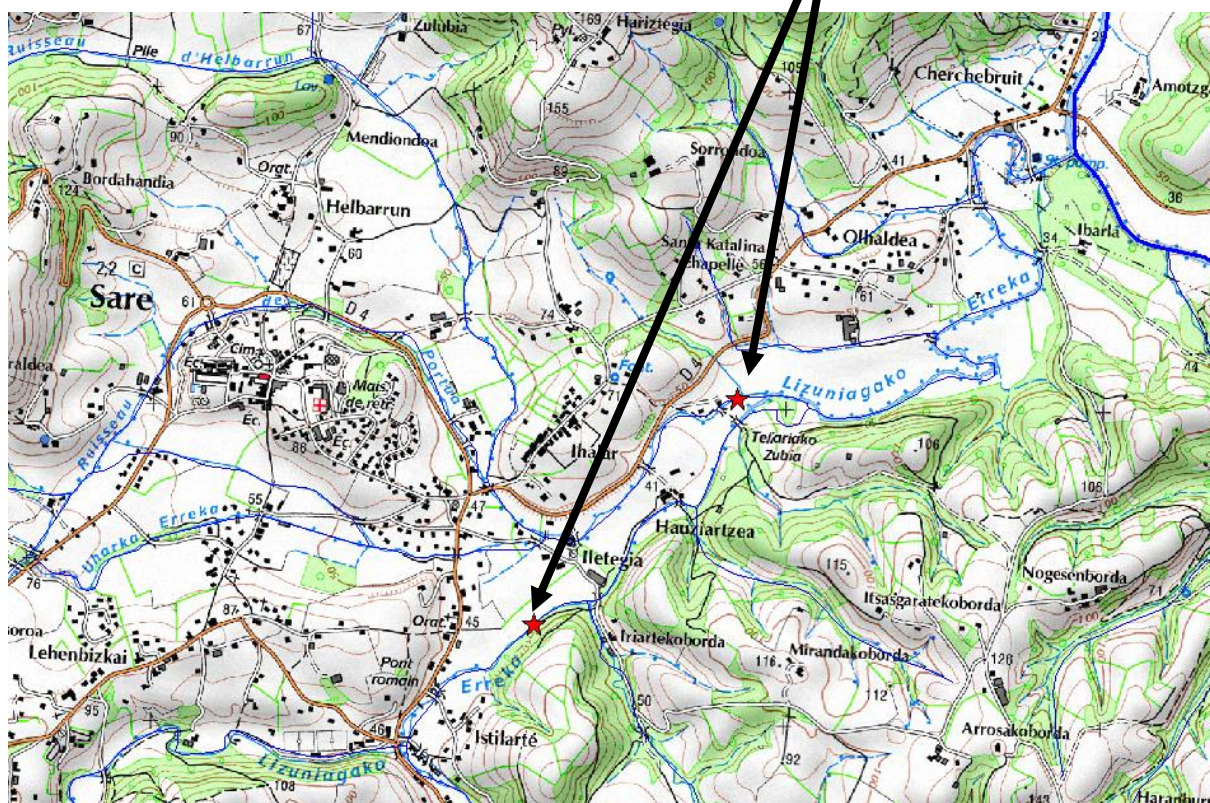
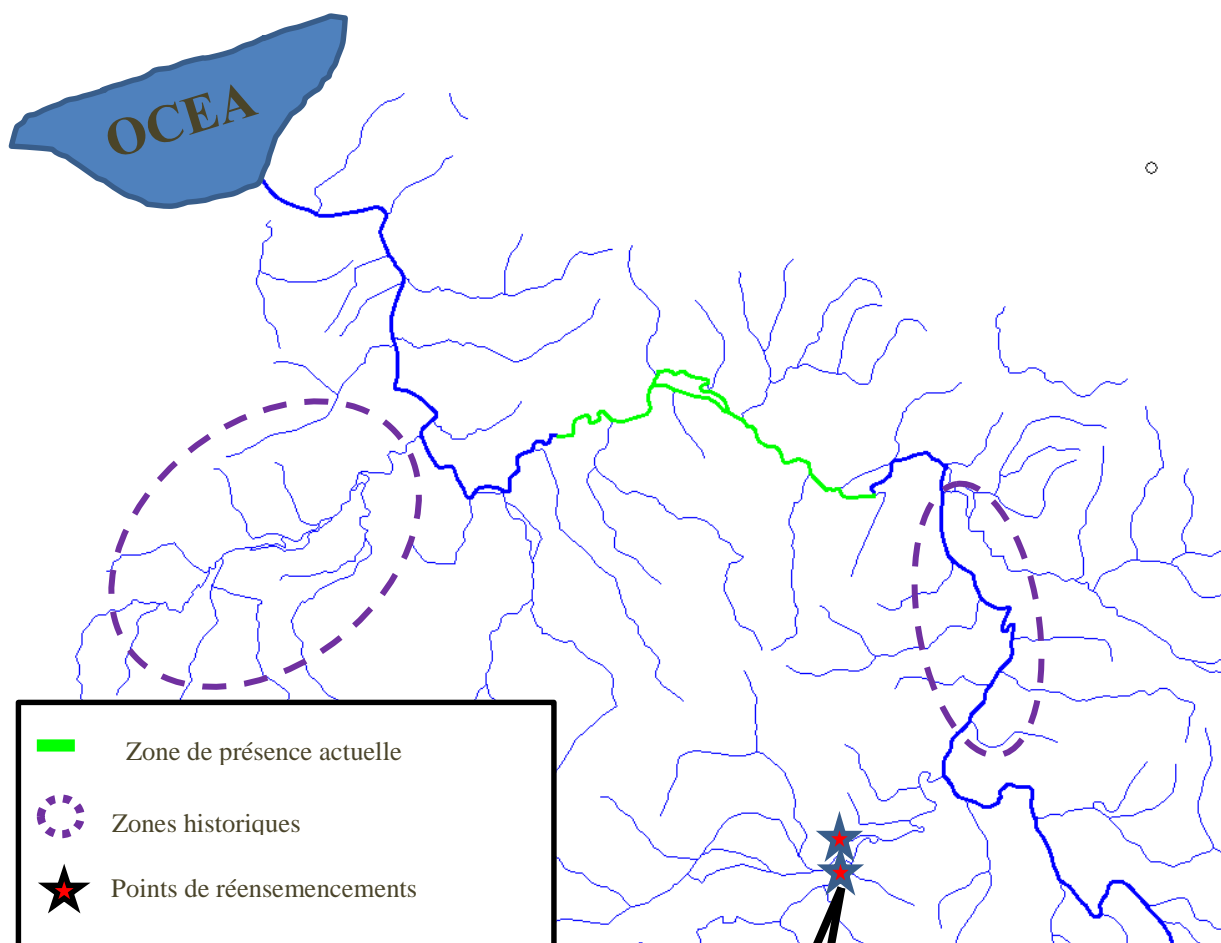
Au total 150 poissons ont été infestés. 130 sur le lizunia et 30 sur le Portua.

Lizunia	82 TRF	42 SAT
Portua	30 TRF	

A la fin de chaque mise en contact un poisson a été sacrifié pour contrôler le taux d'infestation. Les glochidies fixées sur les poissons sauvages était plus nombreuses sur le lizunia que sur le portua car la mulette donneuse avait libéré plus de glochidie.

Le taux d'infestation pour le lizunia est évalué à 2000 Glochidie par poisson hôte, contre seulement 200 à 300 pour le portua. En fonctionnement naturel les taux d'infestations sont beaucoup plus faibles.

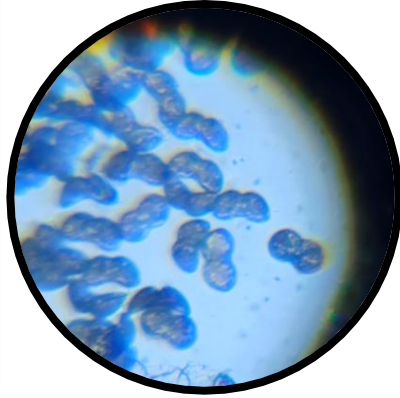
Localisation des stations réensemencées



DEROULEMENT D'UNE OPERATION DE MISE EN CONTACT



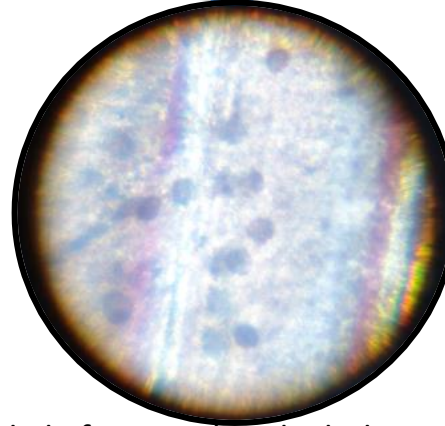
Récupération des glochidies sur la Nivelles



Mise en contact dans cuve
oxygénée pendant 45 min



Capture de jeunes truites et saumons



Vérification de la fixation des glochidies sur les branchies,
puis relâcher des poissons sur leur lieu de capture

3. Perspectives

La population de *Margaritifera margaritifera* de la Nivelle est très fragile du fait du nombre assez faible d'individus (quelques centaines) et de leur incapacité à se reproduire. Nous trouvons régulièrement des coquilles « fraîche » qui nous alertent sur la vulnérabilité de la population.

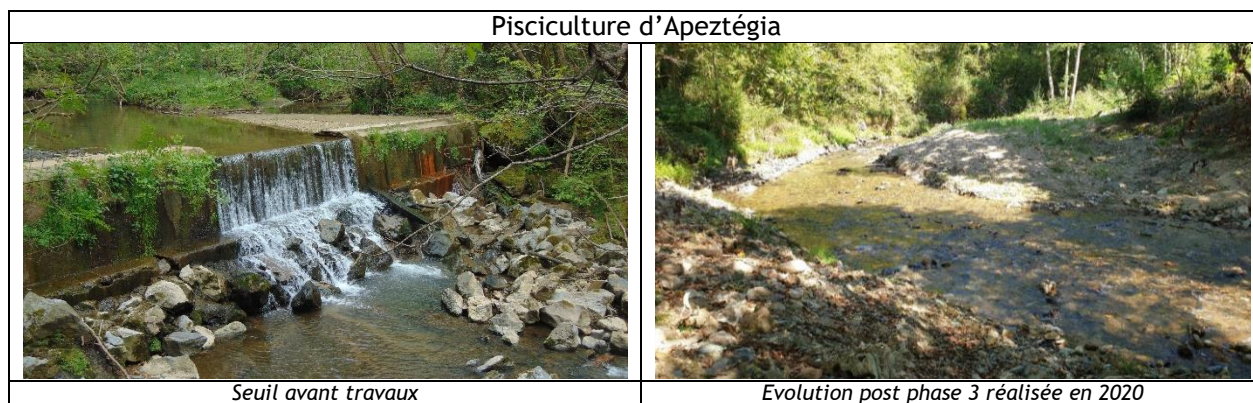
Les opérations de mise en contact se sont globalement bien déroulées et nous incitent à poursuivre. Cependant on s'est rendu compte de l'importance du facteur « chance » pour que les opérations se déroulent dans de bonnes conditions : aléa hydrologique, maturité des individus en même temps, difficulté de trouver du poisson hôte en nombre conséquent.... C'est certes une opération facile à mettre en place mais qui montre aussi ses limites.

Afin de sécuriser davantage la population il est donc envisagé de mettre en place un élevage en partenariat avec la pisciculture du Lycée Saint Christophe. Des premiers échanges très satisfaisants ont eu lieu et on pourrait lancer rapidement l'élevage à moindre coût en profitant des installations déjà sur place.

A moyen terme on aurait donc de la réintroduction par mise en contact de poisson sauvage ainsi qu'avec des sujets issus de l'élevage. La quantité de mulette introduite chaque année pourrait ainsi avoisiner rapidement plusieurs dizaines de milliers d'individus. La mulette étant une espèce très longévive et les jeunes passant plusieurs années dans le substrat, on prévoit ces opérations sur au moins 10 ans avec un roulement sur les sites entre toutes les zones favorables (Lizuniaga, Lapitxuri, Opalazio et Nivelle amont)

Parallèlement il est envisagé de travailler sur la continuité écologique afin de rouvrir notamment les axes aux saumons et favoriser la colonisation du bassin versant aux deux espèces (saumon et moules perlières). Les propriétaires des ouvrages concernés (6 au total) vont être contactés en 2021 pour pouvoir commencer les travaux dès 2022.

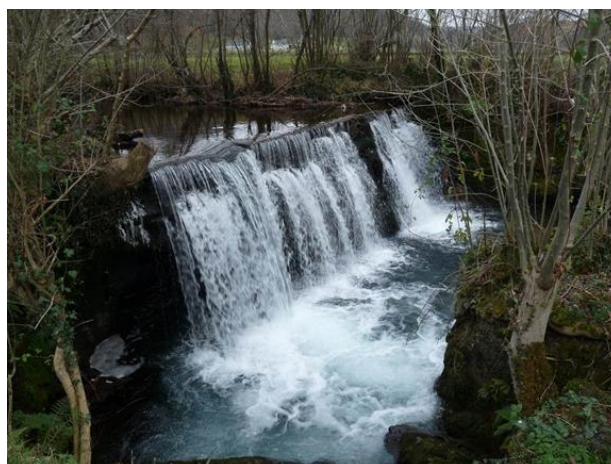
Un rapprochement a aussi été fait avec les espagnols afin de pouvoir réintroduire dans les prochaines années des mulettes sur les sources de la Nivelle. Nos homologues sont très intéressés par le projet et souhaitent nous accompagner de près car pour eux cela signifierait le retour de 2 espèces patrimoniales : le saumon et la mulette.



Seuil de Bascoute sur le Vert de Barlanès

Les études d'effacement du Seuil de Bascoute ont montré que l'ouvrage vient rehausser une chute naturelle. Le scénario retenu consiste à supprimer la partie artificielle de l'ouvrage uniquement. Ainsi, il est prévu qu'une chute résiduelle d'au moins un mètre soit présente à l'issue des travaux. Cette chute ne permettra donc pas une restauration complète de la continuité, mais un retour à des conditions de migration naturelles. La chute résiduelle ne sera pas franchissable pour toutes les espèces, mais permettra une amélioration certaine de la remontée des salmonidés.

Le projet de travaux initialement prévu en 2019-2020 a été reporté à 2021 pour des raisons essentiellement administratives. L'autorisation vis-à-vis de la Loi sur l'Eau a été obtenue en juillet 2020 suite à une enquête publique. L'accord de l'ensemble des riverains pour l'accès des travaux (Mairie de Lanne en Barétous notamment) n'a été obtenue qu'en novembre 2020. L'entreprise travaux a été recrutée et les travaux sont programmés pour 2021.



Seuil de Bascoute sur le Vert de Barlanès

Bilan de l'appel à projet

Bassins	Cours d'eau	Ouvrage	Etat
Aldudes	Bastidako Erreka	Château d'Urdos	Réalisé en 2017
	Ruisseau d'Urdos	Pisciculture Santonia	Réalisé en 2018-2019 (2 étapes)
	Ruisseau d'Ispéguy	Inchaya	Réalisé en 2018-2019 (2 étapes)
	Abakako Erreka	Lamota	Projet abandonné
Gave d'Aspe	Gave d'Aspe	Digue de Portaricq	Projet abandonné
Saison	Apouhoura	Idaux amont	Réalisé en 2019
		Idaux aval	Réalisé en 2019
Nive	La Mouline	Pisciculture Apeztégia	Réalisé en 2018-2019-2020
Vert	Vert de Barlanès	Bascoute	Effacement prévu pour 2021

Synthèse des activités 2020

PÉRIODES & NOMBRE DE SORTIES (deux Agents)	MISSIONS TECHNIQUES	MISSIONS DE SURVEILLANCE
De Janvier à Février	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Régulation du Grand Cormoran ➤ Formation SST ➤ Recensement des frayères à salmonidés (truites et saumons), ➤ Salon Clermont ➤ Matinée MAC Garderie ➤ Travail sur les réserves de pêche. ➤ Réunions, site internet, topographie ➤ Formation pêche électrique 	Surveillance : cours d'eau de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie piscicole,
Nombre de sorties	20	16
De Mars à Mai	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pêches inventaires mulette ➤ Bureau et réunions ➤ Travail parcours de pêche (sddlp) ➤ Topo barrages ➤ Confinement télétravail en temps partiel de début avril au 11 Mai 	Surveillance : cours d'eau de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories piscicoles, Participation plan de contrôle OFB
Nombre de sorties	8	23
De Juin à Septembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pêches électriques de sauvegardes et d'inventaires piscicoles Fédération de pêche 64, programme Source. ➤ Repérage points écrevisses et prospections nocturnes. ➤ Participations aux pêches électriques d'inventaires MIGRADOUR, anguilles et saumons. ➤ Travail parcours de pêche (sddlp) ➤ Bureau et réunions ➤ Formation et suivi des assecs ➤ Vérification matériel de pêche électrique APAVE 	Surveillance : cours d'eau de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories piscicoles Surveillance nuit anguilles.
Nombre de sorties	55	31
De Octobre à Décembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pêches électriques de sauvegarde et d'inventaire, ➤ Régulation du grand cormoran, ➤ Recensement frayères à salmonidés (truites, saumons), ➤ Travail sur les parcours de pêche ➤ Bureau et réunions 	Surveillance : cours d'eau de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories piscicoles. Surveillance nuit anguilles
Nombre de sorties	26	21

Régulation du cormoran

Les opérations de régulation ont été réalisées conformément à l'Arrêté Préfectoral N° 64-2020-11-27-005 du 27 novembre 2020 portant régulation du Grand Cormoran pour la campagne 2020-2021.

Ainsi :

- 176 cormorans ont été détruits sur le quota eaux libres,
- 10 cormorans ont été détruits sur le quota piscicultures,

Soit un total de **186 cormorans détruits** dans les Pyrénées-Atlantiques.

- Le nombre maximal autorisé de **240 Cormorans à détruire sur le quota eaux libres** n'a pas été atteint au 28 février 2021 date butoir des tirs de régulation.

- Le nombre maximal autorisé de **10 Cormorans à détruire sur le quota Piscicultures** a été atteint au 25 février 2021.

Les tirs de régulations sur les eaux libres ont été assurés par des agents habilités par le Préfet :

- Par les gardes-pêche particuliers de la Fédération de Pêche des Pyrénées Atlantiques à raison de 53 cormorans détruits.

-Par des membres des AAPPMA :

Inter Cantonale du Bassin des Baïses (22), Basabürüa (Haute Soule) (7), du Gave d'Oloron (16), Gaule Paloise (28), d'Arudy et Bielle (13), du Pays de Mixe (8), du Pays de Soule (10), de l'Association des Propriétaires Riverains de la Nive (7), de la Gaule Barétounaise et des Verts (4), de la gaule Aspoise (0), de la Nivelle côte Basque (3).

- et de l'ACCA d'Abos (0) et de Gotein (5).

Soit un total de **123 cormorans détruits par des personnes habilitées par le Préfet.**

(Voir détail par cours d'eau dans le tableau ci-après).

Rivières Tirs	Nivelle	Nive	Gave d'Ossau	Gaves d'Oloron d'Aspe & vert	Gave de Pau	Bidouze	Saison	TOTAL
Personnel FDAAPPMA	10	43	0	0	0	0	0	53
Personnes habilitées des AAPPMA et ACCA	3	7	13	20	50	8	22	123
TOTAL eaux libres	13	50	13	20	50	8	22	176

<i>Quota pisciculture</i>	Untxin 10						Total 176+ 10	186
-------------------------------	-----------	--	--	--	--	--	------------------	------------

Chaque Cormoran tué a fait l'objet d'une fiche de recensement qui est disponible sur demande à la Fédération départementale de Pêche.

Observations :

L'arrêté préfectoral autorisant des opérations de destruction de cormorans pour la période 2020-2021 a été signé le 27 Novembre 2020, les premiers tirs de régulation ont débuté le 30 novembre 2020 et se sont terminés le 28 Février 2021 pour le quota eaux libres. Le 25 février pour le quota piscicultures.

Conformément à l'article 3 de l'Arrêté, les tirs de régulation ont été suspendus du 8 au 21 janvier 2021 inclus, soit à partir d'une semaine avant les opérations de comptages nationaux du 15 janvier 2021.

Le quota AAPPMA Arudy-Bielle de 13 cormorans à détruire a été atteint le 22 Février 2021

Le quota AAPPMA des Baïses de 22 cormorans à détruire a été atteint le 25 Février 2021.

Les quotas de l'AAPPMA du Pays de Soule de 10 cormorans à détruire et de l'ACCA de Gotein de 5 cormorans à détruire ont été atteints le 28 Février 2021.

L'ACCA d'Abos et l'AAPPMA de la Gaule Aspoise n'ont pas effectué de tirs de régulation.

Au total 98 demi-journées de régulation ont été effectuées par tous les tireurs habilités, dont 11 demi-journées sans avoir détruit de Cormorans. Les tireurs habilités ont exécuté leurs missions de régulation en me faisant remonter les observations suivantes : Conditions particulières sur cette campagne de régulation liées aux restrictions sanitaires du Covid 19, de la date tardive de la parution de l'Arrêté préfectoral autorisant les tirs de régulation des cormorans (fin novembre), des pluies importantes sur le mois de novembre et de décembre, de l'interruption des tirs au mois de janvier afin de ne pas perturber les comptages nationaux.

Un cormoran bagué a été détruit sur la commune d'Artiguelouve, la bague du ZOOLOGICAL MUSEUM DENMARK 247447 et la fiche descriptive du cormoran détruit ont été envoyées au service départemental de l'Office Français pour la Biodiversité.

Journée sensibilisation/coordination réseau GPP :

« mise à jour des compétences »

La réunion (MAC) « mise à jour des compétences » de la garderie particulière du département des Pyrénées Atlantiques a eu lieu le 20 Février 2020 (Matinée).

Habillement

Les AAPPMA et la FDAAPPMA ont pu bénéficier cette année encore de l'aide financières apportée par la FNPF pour l'achat de tenues homologuées pour les Gardes-pêche particuliers.

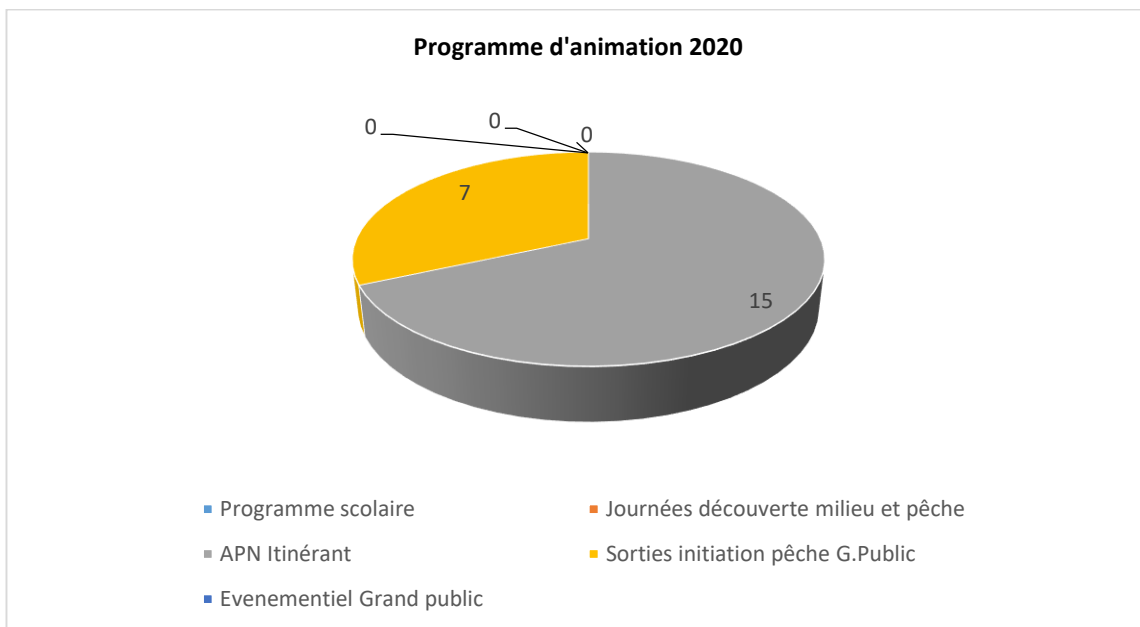
Bilan des activités 2020

<p><i>Fiche action N° 1 = mise en œuvre d'un programme d'interventions auprès des scolaires visant à les sensibiliser aux milieux aquatiques</i></p>	<p>Suite à la pandémie de Covid-19, toutes les animations scolaires programmées ont été annulées</p>
<p><i>Fiche action N° 2 = mise en œuvre de journées de sensibilisation aux milieux aquatiques et découverte de la pêche à destination du public scolaire</i></p>	<p>Suite à la pandémie de Covid-19, toutes les animations scolaires programmées ont été annulées</p>
<p><i>Fiche action N° 3 = animations au travers d'un Atelier Pêche Nature Itinérant</i></p>	<p>L'atelier pêche Nature Itinérant de la Fédération s'est déroulé sur 13 séances. Suite à la perte d'engouement pour cette activité, nous avons testé depuis 2018 une nouvelle formule sous forme de stage qui a fonctionné immédiatement ! 3 stages de 3 jours et 2 stages de 2 jours se sont remplis et c'est au final 36 jeunes du Béarn et du Pays Basque qui ont pu bénéficier de nos services... Un grand succès qui sera reconduit en 2021.</p>
<p><i>Fiche action N° 4 = Mise en œuvre de ½ journées événementielles auprès du grand public « découverte de la pêche et protection du milieu aquatique »</i></p>	<p>La pandémie de Covid-19 a fortement impacté cette action et seulement 4 séances ont pu être réalisées.</p>

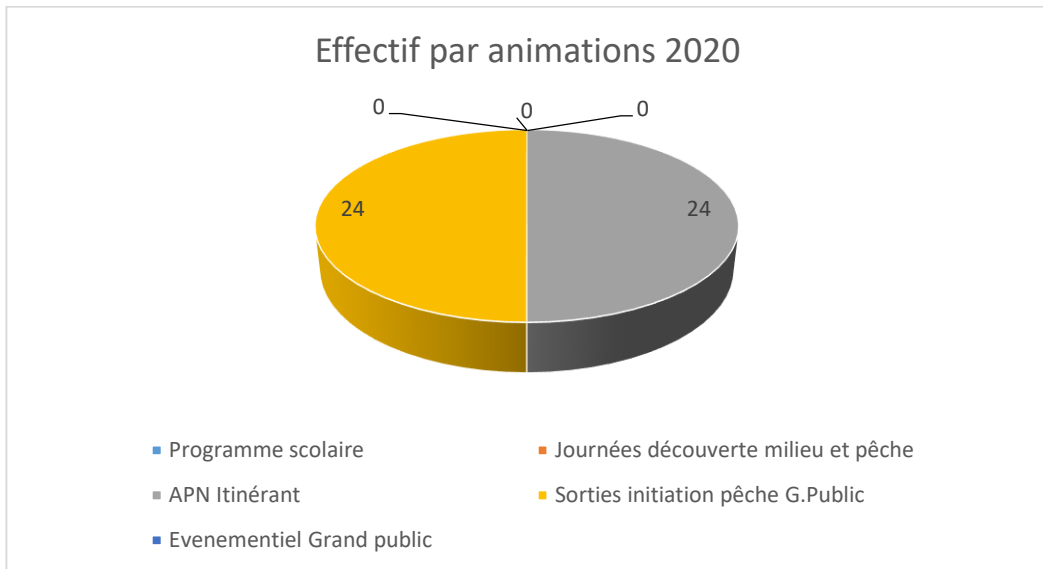


Bilan général des animations en 2020

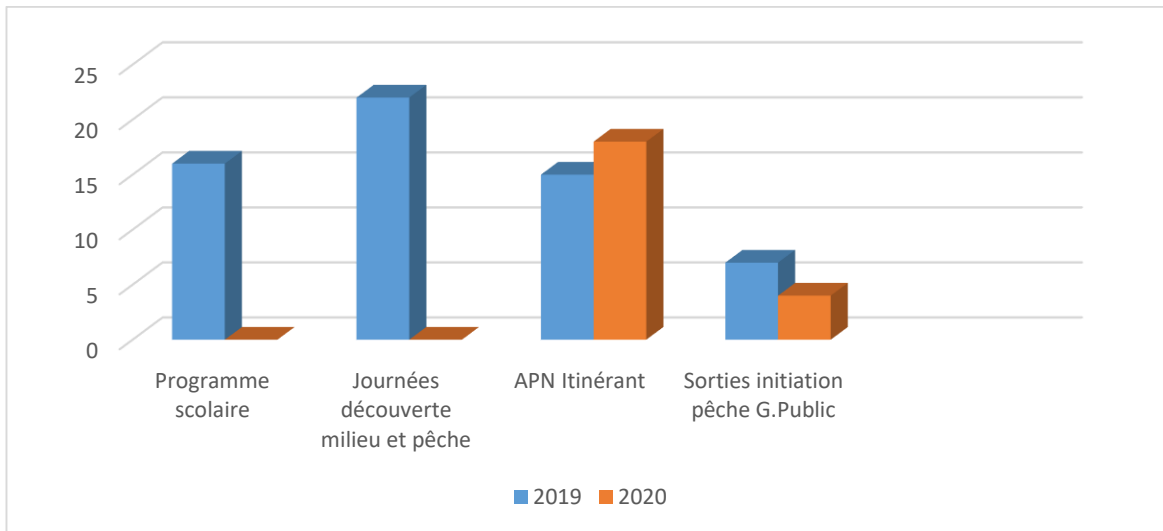
Nombre d'animations :



Effectifs par animations :



Evolution du nombre d'animations 2019- 2020



Sites web

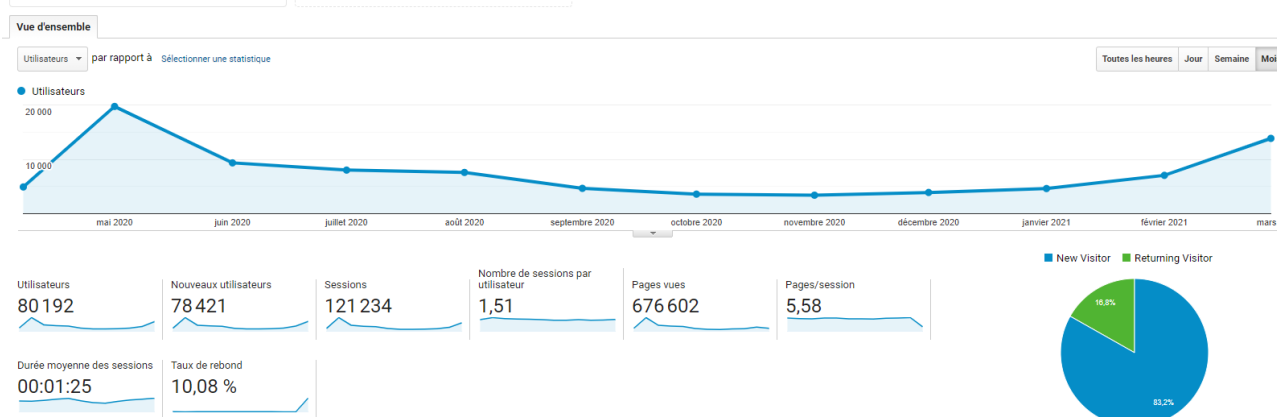
<https://www.federation-peche64.fr>

D'après les données google analytics notre site internet www.federationpeche64 compte 80192 utilisateurs au 24 mars 2021.

Le nombre d'utilisateurs correspond au volume de visiteurs uniques de notre site internet. Si un visiteur revient plusieurs fois sur une période donnée, il n'est comptabilisé qu'une seule fois.

Audience du site Internet du 7 avril 2020 au 24 mars 2021

AUDIENCE (VUE D'ENSEMBLE) google analytics©



Il y a eu **121 234 sessions**, c'est-à-dire le nombre de fois où des personnes se sont connectées au site de la fédération de Pêche.

La durée moyenne des sessions sur notre site internet est de 1 minute 25 secondes. Une session correspond au temps que passe le visiteur, en moyenne, sur notre site. C'est donc le temps écoulé entre l'arrivée sur le site et le départ du site.

Il y a eu **676 602 pages vues** entre le 7 avril 2020 et 24 mars 2021. Le nombre de pages vues correspond au total du nombre d'affichages d'une page.

Les pages les plus vues de notre site internet sont les pages suivantes :

1/ Prix des Cartes de pêche 2021 (67 259 vues)

2/ Réglementation, (53 271 vues)

3/Nouveautés règlementaires 2021
(32 003 vues)

4/ La newsletter « Pêche et Covid »
concernant la « pêche le 11 mai » un
point sur la situation au 07 mai 2020
(28 171 vues)

5/ Les parcours de pêche (21 248 vues)

6/ La réglementation liée aux
migrateurs (13 518 vues)

7/Les cours d'eau (16 153 vues)

8/ La réglementation migrateurs
(13 518 vues)

9/ Onglet « Lacs » (13 113 vues)

10/ 2^{ème} Newsletter concernant un point de la situation « Pêche et Covid » dans les cours d'eau et les lacs
(12 430 vues)

Pêche le 11 mai : un point sur la situation au 07 mai 2020.

Amis pêcheurs,

La Fédération de pêche vous informe que Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques était en direct sur France Bleu Pays Basque mardi 5 mai 2020. En réponse à un pêcheur qui le sollicitait sur la possibilité de pêcher à compter de lundi 11 Mai 2020, il a répondu : « La pêche sera autorisée à compter de lundi 11 Mai sur les rivières mais a priori pas sur les lacs dans le 64. »

Jeudi 7 Mai 2020 à 17H, la Préfecture a confirmé à la Fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques, que la pêche serait autorisée dans les Pyrénées-Atlantiques, à partir de lundi 11 Mai 2020, **uniquement sur les cours d'eau.** »

Continuez à respecter les mesures barrières, de distanciation sociale...

La Fédération de pêche 64

[Facebook](#) [Twitter](#) [Pinterest](#) [LinkedIn](#)

Point sur la situation au 15 mai

La Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques vous informe qu'à ce jour le 15/05/2020

En rivière : La pêche est autorisée depuis le 11 mai 2020 sur tous les cours d'eau du département en 1ère et 2nde catégorie.

En lac : Pour l'instant, le décret du Gouvernement n°2020-548, publié le 12 Mai 2020 précise dans son chapitre 3, article 9, paragraphe 2 : « L'accès aux plages, aux plans d'eau et aux lacs est interdit ».

Cependant, les Maires ont la possibilité de demander une dérogation à la Préfecture, nous recensons actuellement les décisions et vous trouverez ci-dessous les arrêtés préfectoraux de pêche que nous avons eus à ce jour :

LAC DE SAINT PEE SUR NIVELLE : Arrêté préfectoral autorisant l'accès à la promenade et aux activités de pêche au lac de Saint Pée sur Nivelle. Les modalités sont fixées dans l'arrêté suivant à télécharger ci-après : [Arrêté préfectoral lac de St Pée](#)

LAC DU GABAS : L'Arrêté préfectoral relatif à la réouverture du lac du Gabas. Les modalités sont fixées dans l'arrêté suivant à télécharger ci-après : [arrêté préfectoral lac du Gabas](#)

Il est bien entendu impératif de respecter en toutes circonstances les gestes barrières et les mesures de distanciation physique.

Nous restons en attente des nouvelles dispositions prises par la préfecture.

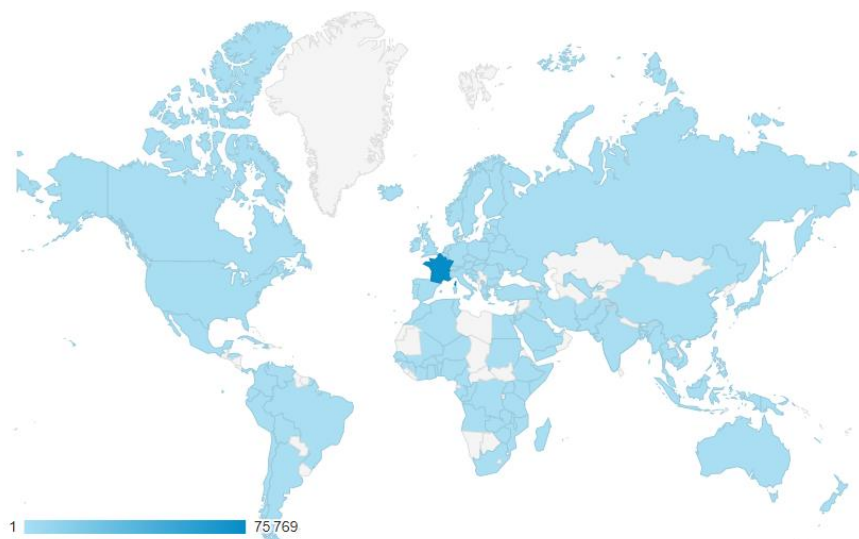
Votre Fédération de pêche

[Facebook](#) [Twitter](#) [Pinterest](#) [LinkedIn](#)

A titre indicatif vous trouverez ci-après l'origine géographique des 80192 utilisateurs consultant notre site internet.

***Origine Géographique des utilisateurs consultant notre site internet dans le monde (11 premières places)**

Audience du site Internet du 07 avril 2020 au 24 mars 2021 google analytics©



Rang	PAYS	NOMBRE UTILISATEURS	%
		80192	
1.	France	75769	94.49
2.	Etats-Unis	940	1.17
3.	Espagne	508	0.63
4.	Chine	309	0.39
5.	Allemagne	209	0.27
6.	Belgique	207	0.26
7.	Royaume-Uni	179	0.22
8.	Suisse	150	0.19
9.	Pays-Bas	148	0.18
10.	Japon	76	0.09
11.	Canada	74	0.09
Autres	Autres pays dans le monde	393	0.02

***Origine Géographique des utilisateurs consultant notre site internet en France**

75 769 utilisateurs en France

(07 avril 2020 au 24 mars 2021 google analytics©)

1.	Nouvelle-Aquitaine	45,48 %
2.	Occitanie	15,78 %
3.	Ile-de-France	15,20 %
4.	Auvergne-Rhône-Alpes	5,93 %
5.	Hauts-de-France	2,85 %
6.	Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,82 %
7.	Pays de la Loire	2,78 %
8.	Grand Est	2,61 %
9.	Bretagne	1,80 %
10.	Bourgogne-Franche-Comte	1,79 %
	Autres	2,96 %

[NEWSLETTER de la fédération/Actus Pêche](#)

Des campagnes de **mailing** ont été organisées durant l'année à destination des pêcheurs afin de les informer sur différents sujets (cartes de pêche, ouverture de la pêche, actus, réglementation, conditions, pêche et COVID ...). Au total entre le 07 avril 2020 et le 24 mars 2021 ce sont 25 Newsletters qui ont été envoyées aux pêcheurs par email.

Actualités de la Fédération



Doit-on craindre le Barbeau de Graells ?

29 mars 2021

[Lire l'Article →](#)



Saumon : la situation au 26/03

26 mars 2021

[Lire l'Article →](#)



Vidéo sur la restauration de la continuité...

19 mars 2021

[Lire l'Article →](#)



Les sports et loisirs de nature unis...

4 mars 2021

[Lire l'Article →](#)



Parrainage : la carte de pêche « découverte...

4 mars 2021

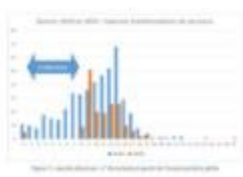
[Lire l'Article →](#)



ASSEMBLEES GENERALES DES AAPPMA

2 mars 2021

[Lire l'Article →](#)



Migrateurs : Bilan 2020 des captures aux lignes...

9 février 2021

[Lire l'Article →](#)



Jeux concours : Gagnez jusqu'à 50€ en...

7 janvier 2021

[Lire l'Article →](#)



Couvre feu COVID-19 et pêche de la...

18 décembre 2020

[Lire l'Article →](#)



Courrier de 4 Fédérations départementales de pêche...

15 décembre 2020

[Lire l'Article →](#)

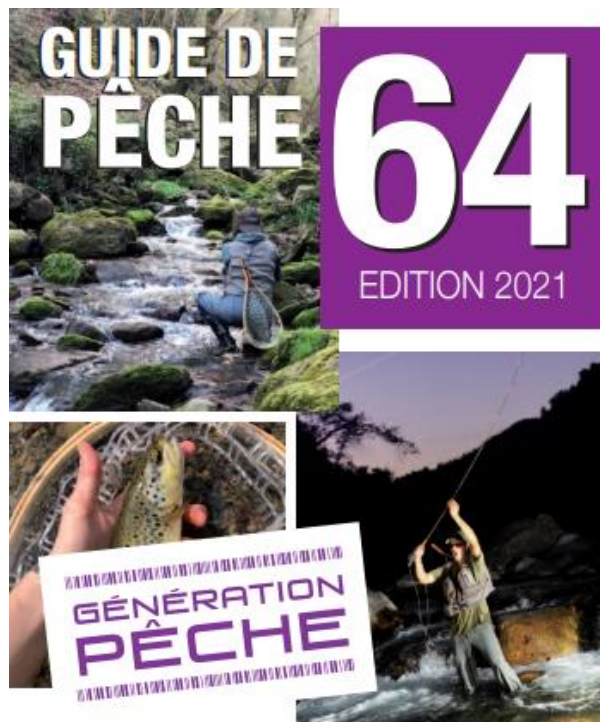
[FACEBOOK.COM / PECHE 64](https://facebook.com/peche64)

En complément du site internet, la Fédération départementale de pêche alimente les réseaux sociaux grâce à sa page Facebook.
72 articles ont été publiés durant la période du 07 avril 2020 et le 24 mars 2021.

Editions

MÉMENTO PÊCHE

Le nouveau mémento a été édité à 25 000 exemplaires pour l'année 2020 Pour un montant total de 6 125 €.



Fédération de pêche
des Pyrénées-Atlantiques

www.federation-peche64.fr



SYNTHESE DES ACTIVITES DES AAPPMA



Assemblée Générale 2021

Montant des achats de poissons en piscicultures

ARUDY	4 701,09
ASS. DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE	732,17
BASABURUA	19 235,75
BATBIELHE	10 332,10
BIELLE	3 044,69
GAULE ASPOISE	6 475,17
GAULE BARETOUNAISE ET DES VERTS	5 005,98
GAULE ORTHEZIENNE	9 946,54
GAULE PALOISE	18 803,89
GAULE PUYOLAISE	1 405,00
GAVE D'OLORON	6 778,38
INTER CANTONALE DES BAISES	8 074,44
LARUNS	10 348,52
NIVE	720,00
NIVELLE	2 196,00
PAYS DE MIXE	1 645,80
PAYS DE SOULE	275,00
PESQUIT	4 660,30
	114 380,82

Nature des déversements

*Au vu des factures et PV de déversements transmis par les AAPPMA à la Fédération

		<u>Quantité</u>	<u>KG</u>
TRUITE FARIO	OEUFS dont BV : 60	382 000	
	ALEVINS	147 000	
	TRUITELLES	7 000	
	ADULTES		2 960
TRUITE ARC-EN-CIEL	ALEVINS	5 000	
	ADULTES		8 893
OMBRE COMMUN	OMBRET AUTOMNE	12 500	
BROCHET			200
GARDON			200
SANDRE			40

SYNTHESE DES ACTIONS ENTREPRISES

Remarque importante : le contexte sanitaire n'a pas permis de réaliser certaines actions notamment celles concernant l'animation pêche.

	THEMATIQUES						
	GESTION PISCICOLE			HALIEUTISME			AUTRES
AAPPMA	Entretien des cours d'eau	Exploitation/Restauration/Protection des milieux aquatiques	Etudes	Parcours de pêche	Animations	Concours/compétitions Evénements	Communication, police de la pêche, cormoran ...
ARUDY	Entretien du milieu			gestion du lac réservé aux enfants certains jours	jours de promotion pêche à l'attention des jeunes pêcheurs		Police de la pêche ; empoisonnements ; régulation des nuisibles
AS PROPR RIVERAINS DE LA NIVE	Entretien des passes à poisson ; entretien des buses sur les ruisseaux, surtout pendant la migration des salmonidés.	Sensibilisation des usagers des cours d'eau aux bonnes pratiques pour la préservation du milieu naturel et de la biodiversité ainsi que la protection des milieux aquatiques	Suivi de la reproduction des salmonidés ; étude de la mortalité des espèces migratrices (saumon et anguille) à la sortie des turbines des centrales hydro-électriques à la demande des hydroélectriciens ; pêches électriques (prestations, partenariat Migradour et OFB)				Police de la pêche en collaboration avec l'OFB, l'ONF et la Gendarmerie ; signatures de baux de pêche ; empoisonnements ; sondage pêcheurs en vue d'estimer l'effort de pêche ; aide administrative apportée à d'autres structures dans le cadre de travaux ; édition d'un mémento ; animation site internet, Facebook®
BASABÛRÛA (HAUTE SOULE)	Suivi des travaux en lit majeur sur l'ensemble du bassin versant	Suivi des ruisseaux en étiage ou asséchés ; 1er constat de mortalité écrevisse (peste de l'écrevisse) dans un affluent de l'Aphoura	participation aux pêches d'inventaires	parcours "enfant" entretien des panneaux de signalisation	journée d'initiation pêche à TARDETS		Police de la pêche ; empoisonnements ; régulation du Grand Cormoran ; participation réunions FD, SIGOM, Commission Syndicale Pays de Soule, Natura 2000, SHEMA... ; édition d'un mémento ; Animation site internet, Facebook® ; participation au recours devant le TA contre la pêche aux filets sur le DPF
BATBIELHE	Arrachage de plantes aquatiques sur le Lac de Coarrazze	Suivi du ruisseau le MILAA	Adhésion au programme SOURCE et mise en œuvre des actions issues de ce programme sur le LUZ et son affluent le GEST	Suivi du parcours expérimental « Coin Pêche » sur l'Ouzom ; Mise en place d'un parcours « Truites loisirs » au lac de Coarrazze		Participation à l'élaboration du projet CASA NATURA	Police de la pêche ; empoisonnements

AAPPMA	THEMATIQUES						
	GESTION PISCICOLE			HALIEUTISME			AUTRES
	Entretien des cours d'eau	Exploitation/Restauration/Protection des milieux aquatiques	Etudes	Parcours de pêche	Animations	Concours/compétitions Evénements	Communication, police de la pêche, cormoran ...
BIELLE et BILHÈRES	Entretien du ruisseau Arriu Beigt		Adhésion au programme SOURCE : suivi reproduction et qualité de l'eau ; suivi des perturbations ; suivi des travaux				Police de la pêche ; empoissonnements ; régulation du Grand Cormoran
GAULE ASPOISE		nettoyage de certains parcours		Mise en place de panneaux "Réserve de pêche"; parcours "jeunes"			Participation à des réunions de chantier travaux sur les cours d'eau ; empoissonnements ; Police de la pêche ; action en justice c/auteur d'une pollution
GAULE BARÉTOUNAISE ET DES VERTS			Adhésion du programme SOURCE : Suivi des perturbations, des frayères, de la qualité de l'eau				Empoisonnements
GAULE ORTHÉZIENNE	Entretien des sites de pêche sur les Barthes de Biron, la Lahitette	Reconquête des zones humides sur le Gave de Pau en vue de favoriser la reproduction naturelle notamment le brochet	Adhésion au programme SOURCE : suivi des milieux aquatiques : perturbations, suivis des habitats, analyses d'eau, inventaires piscicoles		Journées "découverte du milieu aquatique" à l'école de Biron		Police de la pêche ; empoissonnements ; animation site internet de l'AAPPMA
GAULE PALOISE	Entretien du Baniou, de la Mouscle (lieu propriété Gaule paloise)				12 journées "animation" avec le centre de loisir de Lons ; APN		Police de la pêche ; empoissonnements
GAULE PUYOLAISE	Entretien régulier des rivières de l'association	Exploitation de deux piscicultures	Adhésion au programme SOURCE : suivis des milieux aquatiques, perturbations, des habitats, analyses d'eau, inventaires piscicoles, recensement de frayères à brochets et truites et cloisonnement piscicole sur le Lataillade et le ruisseau de Bérenx				Police de la pêche ; mutualisations humaine et matérielle avec l'AAPPMA GAULE ORTHEZIENNE (empoissonnements)
GAVE D'OLORON	Entretien d'échelles à poissons : barrages Labourdette, St Pé et Pottier	Aménagement et restauration de cours d'eau	Adhésion au programme SOURCE : Diagnostic des perturbations ; suivis de la reproduction de la truite fario sur le Gave d'Oloron et ses affluents et du saumon dans le Gave de Pau (Migradour), de l'habitat piscicole ; suivi des assècs sur l'Ourteau et le Layous ; Participation à la collecte de données de Soeix, aux inventaires piscicoles		Centre de loisirs de Navarrenx, OT, stages de pêche		Police de la pêche en collaboration avec l'OFB, la Fédération de pêche ; signatures baux de pêche ; empoissonnements ; animation site internet et Facebook® ; aménagement nouveau local technique

	THEMATIQUES						AUTRES
	GESTION PISCICOLE			HALIEUTISME			
AAPPMA	Entretien des cours d'eau	Exploitation/Restauration/Protection des milieux aquatiques	Etudes	Parcours de pêche	Animations	Concours/compétitions Evénements	Communication, police de la pêche, cormoran ...
INTER CANTONALE DU BASSIN DES BAISES	Enlèvement embâcle, nettoyage des abords du Luzoué à Monein						Point sur les pollutions chroniques sur la Baise et l'Arriu-Grand ; alevibox ; police de la pêche ; régulation du cormoran ; participation, à Lasseube, à la présentation d'une étude "mon village, espace de biodiversité" par le CNRS ; diffusion d'une revue "Les Baïses, coeur de Béarn" ; édition d'une plaquette en partenariat avec la GAULE PALOISE "repeuplons nos rivières" ; questionnement de la Fédération sur les projets d'installations de panneaux solaires sur les plans d'eau ; participation à la CCAF d'Os-Marsillon et à une réunion Natura 2000 sur le Clamondé Arthez
LARUNS	Entretien de l'Arriussec		SOURCE : Diagnostic des perturbations; suivis de la reproduction de la truite fario sur le Gave d'Ossau et ses affluents, de l'habitat piscicole ; inventaires piscicoles		Animation pour une école Quartier Pon à LARUNS		Police de la pêche ; empoissonnements ; animation du site internet, Facebook®
NIVE	Reconnexion d'une frayère à brochet avec la NIVE ;	Comptage des migrateurs sur les échelles à poissons (suivi Migradour) ; restauration de 4 cours d'eau permettant l'accès aux frayères sur 10 km supplémentaires ; traitement des perturbations : déplacements des fumières et nettoyage et remise en état par le propriétaire de décharges	Adhésion au programme SOURCE : suivi reproduction (26 frayères) et qualité de l'eau ; suivi des perturbations sur 49 km de rivières ; suivi astacicole ; inventaires	Entretien des parcours ; mise en place de panneaux			Police de la pêche ; empoissonnements ; régulation du Grand Cormoran ; animation du site internet et des réseaux sociaux
NIVELLE CÔTE BASQUE	Nettoyage de cours d'eau	Faciliter le franchissement des obstacles, rétablir la continuité écologique des ruisseaux, suivi des passes à poissons (en collaboration avec l'AAPPMA NIVE et l'INRA)	Poursuite du programme SOURCE, pêche électrique d'inventaire, Mesure de qualité d'eau Nivelle + Côtiers	Création de parcours surdensitaires, Panneaux de sensibilisation	Stages pêche Ecole de pêche, Centre de loisirs, périscolaire, Animation sur les passes à poissons		Police de la pêche ; empoissonnements ; animation site internet, applications, Facebook®, instagram ; Reportage télévisuel sur l'ouverture de la pêche

	THEMATIQUES						AUTRES
	GESTION PISCICOLE			HALIEUTISME			
AAPPMA	Entretien des cours d'eau	Exploitation/Restauration/Protection des milieux aquatiques	Etudes	Parcours de pêche	Animations	Concours/compétitions Evénements	Communication, police de la pêche, cormoran ...
PAYS DE MIXE			Adhésion au programme SOURCE : suivi reproduction et qualité de l'eau ; suivi des perturbations ; suivi des travaux				Empoisonnements ; régulation du cormoran ; travaux siège social
PAYS DE SOULE	Travaux et aménagements sur le ruisseau le SALLES et ses affluents	observation sur les non-respects des débits réservés pendant l'étiage, de dysfonctionnements pendant la réalisation de travaux en rivières ;	Adhésion au programme SOURCE : suivi reproduction et qualité de l'eau ; suivi des perturbations ; suivi des travaux	Parcours jeunes	Quatre journées d'Initiation au centre de loisir		Police de la pêche ; empoisonnements ; participation à la régulation du Grand Cormoran
PESQUIT (le)	Nettoyage régulier, apports de graviers sur Le Bayle, le Hourquet ; suivi de zones de reproduction sur la partie amont du gros Lées.	Mission auprès du Syndicat de rivière du Bassin Versant des Luys (SBVL) : diagnostics piscicoles-astacicoles préalables aux dossiers réglementaires et à certains travaux ; Site environnement : production de gardons, rotengles, carpes, brochets, black-bass	Adhésion au programme SOURCE : Réalisation de suivis des milieux aquatiques (perturbations, suivis des habitats, inventaires piscicoles, recensement des frayères...) ; poursuite du travail sur les écrevisses à pattes blanches et les espèces exotiques envahissantes ; suivi "sécheresse" tous les 15 jours, du 15/6 au 15/10, dans le but de connaître l'impact des retenues collinaires sur le niveau et la qualité de l'eau sur les cours d'eau		Mission de sensibilisation et communication avec le SBVL au sein des écoles, parcours pédagogiques, au bord des rivières ; stages de pêche à la truite, poissons blancs et carnassiers ; animations pour les centres de loisirs ; interventions auprès des scolaires ; accueil des groupes de personnes à mobilité réduite (Association Idron-Lée Accueil)		Police de la pêche ; Empoisonnements ; animation site de l'AAPPMA, réseaux sociaux
ADAPAEF	aucun document reçu au moment de la réalisation de ce rapport						

EXAMEN DES VOEUX



Assemblée Générale 2021



AAPPMA Le Pesquit
181 rue des Pyrénées
64420 Eslourenties-Daban
Tél : 05.59.04.59.36
Email: le-pesquit@wanadoo.fr



Eslourenties le 05/05/2021

Objet : Vœux et questions pour l'AG du 29/05/2021

L'AAPPMA le Pesquit désire poser deux questions pour l'assemblée générale du 29 mai 2021

- Vœux n°1 : Vu les problèmes rencontrés sur les lacs, en particulier lors de l'ouverture du carnassier cette année encore ; est-il possible de définir une réglementation fédérale 64 pour la navigation (pêche en barque, float tube et kayak) en rivière et en lacs. Cette réglementation serait sur le mémento et fédérale vu l'impossibilité à faire respecter les règlements intérieurs. Nous sommes prêts à vous proposer une ébauche de ce règlement.

- Vœux n°2 : Vu l'actualité sur les panneaux photovoltaïques et sur l'irrigation, et au vu des articles de presse en particulier sur le Sillon, pourrait-on avoir une position claire de notre Fédération sur les lacs actuels et futurs, quels sont leurs impacts et quelles actions sont envisagées pour l'étude sur les conséquences de ces panneaux

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez recevoir nos salutations amicales

CHENEL François
Président de l'AAPPMA Le Pesquit

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

ANNEXES

Rapport du commissaire aux comptes